



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 11 MARS 1882.

ERRATUM

Page 602, Avis du Gouvernement, au lieu de "canton Ristigouche," lisez: "canton Risborough." 929

Nominations.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nomination d'un Inspecteur d'Écoles.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en conseil en date du 28 février dernier, (1882), de nommer M. Pierre Joseph Ruel, inspecteur d'écoles, en remplacement de M. J. W. Alexander, dont la commission a été révoquée.

Le district scolaire de M. P. J. Ruel, comprendra partie des comtés de Bagot, Brome, Missisquoi, Shefford et Stanstead, (écoles catholiques.)

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nominations de commissaires d'écoles.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil, en date du 1er mars courant, (1882), faire les nominations de commissaires d'écoles suivantes, savoir :

Comté de Kamouraska, Saint-Onésime. — M. Pierre Chouinard, en remplacement de M. Jérémie

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 11th MARCH, 1882.

ERRATUM.

Page 602, Government Notice, instead of "township Ristigouche," read: "township Risborough." 930

Appointments.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Appointment of School Inspector.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased by order in council dated the 28th of February last, (1882), to appoint Mr. Pierre Joseph Ruel, school inspector, *vice* M. J. W. Alexander, whose commission has been revoked.

The school district of Mr. P. J. Ruel, shall comprise part of the counties of Bagot, Brome, Missisquoi, Shefford and Stanstead, (catholic schools).

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Appointment of school commissioners.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased by order in Council, dated the 1st of March instant, (1882), to make the following appointments of school commissioners, to wit :

County of Kamouraska, Saint Onésime.—Mr. Pierre Chouinard, *vice* Mr. Jeremie Beaulieu, who

Beaulieu, qui a laissé définitivement la municipalité.

Comté de Bonaventure, Matapédia.—M. R. O. Stiles, James Adams, Thomas Bell, Andrew Alford et Alexander McDonald, vu qu'il n'y a pas eu d'élection depuis 1878. 915

has definitely left the municipality.

County of Bonaventure, Métapédia.—Messrs. R. O. Stiles, James Adams, Thomas Bell, Andrew Alford and Alexander McDonald, seeing that no election took place since 1878. 916

Avis du Gouvernement.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adjs. Nos. 1902, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09 et 10.)

AVIS.

En conformité de la 9^e Section de l'Acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les ventes et locations de terre ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'Acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements.

Seigneurie Saint-Gabriel.

(7^e rang.)

Lot No. 1, à Thomas Cowan.

Canton Watford.

(5^e rang S. O.)

Lot No. 4, à Jos. Lachance.

Canton Joliette.

(4^e rang.)

Lot No. 14, à Noël Charbonneau.

Canton Montminy.

(1^{er} rang S. O.)

Lot No. 13, à Chs. Lapointe.

" No. 22, à F. X. Lepage.

(Canton Linidre.

(2^e rang, Sec. A.)

Lot No. 7, à Alex. Hensy.

Canton Adstock.

(11^e rang.)

$\frac{1}{2}$ S. O. du lot No. 11, à Jos. Boisselle.

Canton Awantjish.

(Rang Sud-Ouest.)

Lot No. 93, à Achille Berger.

" No. 94, à Léon Gagnon.

(Rang Nord-Est.)

Lot No. 81, à Norb. Bérubé.

Canton Ashburton.

(Rang Est.)

$\frac{1}{2}$ N. E. du lot No. 16, et $\frac{1}{2}$ S. O. du lot No. 17, à

La. Gaudreau et Paul Gendreau.

Canton Métabetchouan.

(2^e rang.)

Lot No. 52, à George Lapointe.

Canton Ashuapmouchouan.

(1^{er} rang.)

Lot No. 27, à P. Tremblay.

E. E. TACHE,

Asst-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,

Québec, mars 1882.

931

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'Acte 41 et 42 Vict., ch. 5, que, deux mois après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, le Commissaire des Terres de la Cou-

Government Notices.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

Adjs. Nos. 1902, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09 and 10.

NOTICE.

In conformity with the 9th section of the Act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sales and locations of the undermentioned lands have been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto.

Seigniorie of Saint Gabriel.

(7th range.)

Lot No. 1, to Thomas Cowan.

Township Watford.

(5th range S. W.)

Lot No. 4, to Jos. Lachance.

Township J.iette.

(4th range.)

Lot No. 14, to Noël Charbonneau.

Township Montminy.

(1st range S. W.)

Lot No. 13, to Chs. Lapointe.

" No. 22, to F. X. Lepage.

Township Linidre.

(2nd range, Sec. A.)

Lot No. 7, to Alex. Hensy.

Township Adstock.

(11th range.)

S. E. $\frac{1}{2}$ of lot No. 11, to Jos. Boisselle.

Township Awantjish.

(South West Range.)

Lot No. 93, to Achille Berger.

" No. 94, to Léon Gagnon.

(North East Range.)

Lot No. 81, to Norb. Bérubé.

Township Ashburton.

(East Range.)

N. E. $\frac{1}{2}$ of lot No. 16, and S. W. $\frac{1}{2}$ of lot No. 17, to

La. Gaudreau and Paul Gendreau.

Township Métabetchouan.

(2nd range.)

Lot No. 52, to George Lapointe.

Township Ashuapmouchouan.

(1st range.)

Lot No. 27, to P. Tremblay.

E. E. TACHE,

Asst. Commissioner.

Department of Crown Lands,

Quebec, March, 1882.

932

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 41 and 42 Vict., ch. 5, that two months after the last publication of this notice, which will appear twice in the *Quebec Official Gazette*, the Commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations

ronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

Canton Risborough.

(1er rang.)

Lots Nos. 1 et 2.

Canton Macpès.

(Rang A)

Lots Nos. 16, 17 et 18.

E. E. TACHÉ,

Assist. Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 3 mars 1882.

899

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'annexion et de délimitation de municipalité scolaire en vertu de la 5me sect., 41 Vic., ch. 6.

Détacher de la municipalité scolaire du village de Laprairie, la Côte dite Saint-Jean ou la Borgnesse et la Côte dite Saint-Joseph ou Grande Coulée, et les annexer à la municipalité scolaire de la paroisse de Laprairie, la dite annexion devant prendre force et effet le 30 juin prochain.

833 2

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS.

Attendu que les syndics des écoles dissidentes de la municipalité de la Pointe-aux-Trembles, dans le comté d'Hochelaga, ont laissé passer une année sans avoir d'école dans leur dite municipalité, qu'ils ne mettent pas la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, conformément à la loi ; en conséquence, je donne avis qu'après trois publications consécutives dans la *Gazette Officielle de Québec*, je recommanderai au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, que la corporation des syndics des dites écoles dissidentes pour la dite municipalité soit déclaré dissoute, dans le délai indiqué par la loi.

Le Surintendant,

815 2

G. OUMET.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par ordre en conseil, en date du treize février 1882, faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles.

Comté de Kamouraska, Saint-Eléuthère.

1. Elie St. Pierre et Damase Landry, élus en juillet 1880, mais dont l'élection n'est pas régulière vu que le président ne savait ni lire ni écrire.

2. Andronique Ouellet et Grégoire Lagacé, élus en juillet 1881, mais dont l'élection n'est pas régulière, vu que le président ne savait ni lire ni écrire.

637 3

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

51e RÈGLE.—Toute demande de bills privés tombant sous la législation de la Législature de Québec, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique ; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, éclusé, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables ; soit pour la concession d'un droit de passage (traverse), l'incorporation de la profession ou métiers ou de compagnies à fonds social ; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité, le prélèvement d'aucune cotisation locale, la division d'aucun comté pour des fins autres que celles de la représentation dans la législature, ou d'aucun township ou autre municipalité locale, le changement du chef-lieu d'un comté ou le

of the public lands mentioned in the following list :

Township Risborough.

(1st range.)

Lots Nos. 1 and 2.

Township Macpès.

(Range A.)

Lots Nos. 16, 17 and 18.

E. E. TACHÉ,

Assist. Commissioner.

Department of Crown Lands,
Quebec, 3rd March, 1882.

900

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Notice of application to annex and bound school municipality, in virtue of the 5th sec. 41st Vic. ch. 6.

To detach from the school municipality of the village of Laprairie, the Cote Saint Jean or La Borgnesse and the Cote Saint Joseph or Grande Coulée, and annex them to the school municipality of the parish of Laprairie, said annexation to take effect on the 30th of June next.

834

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

NOTICE.

Whereas the dissentients of the municipality of Pointe aux Trembles, in the county of Hochelaga, have allowed a year to elapse, without having had any school in operation in their said municipality, and do not carry out the school law in good faith, or take steps towards obtaining schools, according to law ; in consequence, I give notice that after three consecutive publications in the *Quebec Official Gazette*, I will recommend to the Lieutenant Governor in Council, that the corporation of trustees of separate schools for the said municipality be declared dissolved, within the delay fixed by law.

The Superintendent,

816

G. OUMET.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased by order in council dated the thirteenth day of February, 1882, to make the following appointments of school commissioners.

County of Kamouraska, Saint-Eléuthère.

1. Elie St. Pierre and Damase Landry, elected in July, 1880, but whose election was irregular as the chairman could neither read nor write.

2. Andronique Ouellet and Gregoire Lagacé, elected in July, 1881, but whose election was irregular, as the chairman could neither read nor write.

638

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE

51st RULE.—All applications for private bills properly the subjects of legislation by the Legislature of Quebec, within the purview of the British North America Act, 1867, whether for the erection of a bridge, the making of a railroad, turnpike road or telegraph line ; the construction or improvement of a harbour, canal, lock, dam or slide, or other like work ; the granting of a right of ferry, the incorporation of any particular trade or calling of any joint stock company ; the incorporation of a city, town, village or other municipality, the levying of any local assessment, the division of any county for purposes other than that of representation in the legislature, or of any township or other local municipality, the removal of the site of a county, town or any local offices, the regulation of any commerce, the resurvey of any town-

transfert d'aucuns bureaux locaux, la réglementation d'aucune branche de commerce, le ré-arpenage d'aucun township, ligne ou concession; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, en se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur—exige la publication d'un avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'existe pas de journal, la publication de (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans le journal d'un district voisin.

Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la *Gazette Officielle*, adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au greffier du comité des bills privés.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

52e RÈGLE.—Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, dans le même temps et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culees ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-levis ou non, et les dimensions de ce pont-levis.

3625

L. DELORME,
Greffier A. L.

Demandes au Parlement.

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant l'association connue sous le nom de "L'Union Saint-Joseph de Saint-Césaire.

Saint-Césaire, 13 février 1882. 903

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "The Saint Lawrence Junction Railway Company," avec pouvoir de construire, entretenir, mettre en opération et exploiter une ligne de chemin de fer depuis un point sur la rive sud de la rivière Saint-Laurent, à l'est du village de Caughnawaga, dans le district de Montréal, jusqu'à la ligne provinciale.

ABBOTT, TAIT & ABBOTT,
Solliciteurs des requérants.

Montréal, 7 mars 1882. 925

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la province de Québec, par le conseil municipal du village de Sainte-Cunégonde, pour obtenir un acte érigeant le dit village en ville et pour autres fins.

LONGPRÉ & DAVID,
Procureurs des requérants.

Montréal, 7 mars 1882. 949

ship, line or concession or otherwise for granting to any individual or undividuals any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community; or for making any amendment of a like nature to any former act,—shall require a notice, clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published in the *Official Gazette*, in the english and french languages, and in one news-paper in the english, and in one news paper in the french languages in the district affected or in both languages, if these be but one paper or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district

And any person who shall make application, shall within one week from the first publication of such notice in the *Official Gazette*, forward a copy of his Bill, with a sum of one hundred dollars to the Clerk of the committee on Private Bills.

Such notices shall be continued in each case for a period of at least thirty days, during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

52nd RULE.—Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall, upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time, and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments or piers for the passage of rafts and vessels, and mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same.

3626

L. DELORME,
Clerk T. A.

Applications to Parliament.

Public notice is hereby given that application will be made to the Quebec Legislature, at its next session, for the passing of an Act to incorporate the association known under the name of "L'Union Saint Joseph de Saint Césaire."

Saint Césaire, 18th February, 1882. 904

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate "The Saint Lawrence Junction Railway Company," with power to construct, maintain, work and carry on a line of railway from a point on the South Bank of the River Saint Lawrence, east of the village of Caughnawaga, in the district of Montreal, to the province line.

ABBOTT, TAIT & ABBOTT,
Solicitors for applicants.

Montreal, 7th March, 1882. 926

NOTICE.

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the Legislature of the Province of Quebec, by the municipal council of the village of Sainte-Cunégonde, to obtain an act erecting the said village into a town and for other purposes.

LONGPRÉ & DAVID,
Solicitors for Petitioners.

Montreal, 7th March, 1882. 950

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, afin d'incorporer the "Quebec Farming and Trading Company."
Québec, 2 mars 1882. 885

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant sous le nom de "Crédit Mobilier et Agricole de Québec," une société ayant pour but de créer et de faire en Canada, et ailleurs toutes affaires et opérations financières, d'effectuer des prêts sur effets publics, bons ou débetures, obligations ou reconnaissances à des particuliers, des gouvernements ou des compagnies de manufacture de commerce, de mines, de chemins de fer ou de transport, et de négocier toutes affaires financières ou autres pour qui que ce soit, et pour d'autres fins.

J. E. ROY,
Solliciteur des requérants.
2 mars 1882. 889

Avis public est par le présent donné que la corporation de la cité de Montréal s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour un acte pour amender les divers actes relatifs à l'incorporation de la cité de Montréal, et plus spécialement pour faciliter la perception des arrérages de taxes.

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Montréal, 28 février 1882. 891

AVIS

Avis est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, pour changer le nom de la "Lawlor Manufacturing Company," à que de la Canadian Manufacturing Company.
MACMASTER, HUTCHINSON, KNAPP & WEIR,
Procureurs des Requérants.
Montréal, 27 février 1882. 867 2

AVIS.

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte afin de légaliser les résolutions passées par les commissaires et syndics d'école de la municipalité du canton de Magog, limitant la responsabilité de la compagnie ou compagnies à fonds social à être créées pour taxes scolaires.

J. J. WEBSTER,
Président des commissaires d'école
Pour les requérants.
831 2

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant une compagnie sous le nom de "The Quebec New Hotel Company."

J. DUNBAR,
Solliciteur des requérants.
879 2

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant une compagnie sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer, de quais et d'élevateurs de Richelieu et Longueuil," dans le but de construire un chemin de fer depuis un point à ou près du village d'Aird, sur la ligne provinciale, jusqu'à ou près de la ville de Longueuil, et pour construire et exploiter des quais et des élevateurs à ou près du terminus du dit chemin à ou près de la ville de Longueuil susdite.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Procureurs des Requérants.
Montréal, 23 février 1882. 805 3

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the Legislature of the Province of Quebec to incorporate the Quebec Farming and Trading Company.
Quebec, 2nd March, 1882. 886

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made to the Quebec Legislature, at its next session, for the passing of an act to incorporate, under the name of "Credit Mobilier et Agricole de Quebec," a society for the purpose of transacting and of carrying on, in Canada and elsewhere, all financial matters and operations, making loans on public property, bonds or debentures, obligations or acknowledgements to individuals, governments, manufacturing or commercial companies, mining associations, railways or carrying, and of negotiating financial or other business for any one whomsoever, and for other purposes.

J. E. ROY,
Solicitor for Petitioners.
2nd March, 1882. 890

Public notice is hereby given that the corporation of the city of Montreal will apply to the Quebec Legislature, at its next session, for an act to amend the several acts for the incorporation of the city of Montreal, and more especially to expedite the collection of arrears of taxes.

CHS. GLACKMEYER,
City Clerk.

City Hall,
Montreal, 28th February, 1882. 892

NOTICE

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the Legislature of the Province of Quebec, to change the name of "The Lawlor Manufacturing Company," to that of "The Canadian Manufacturing Company."
MACMASTER, HUTCHINSON, KNAPP & WEIR,
Solicitors for Applicants.
Montreal, 27th February, 1882. 868

NOTICE.

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act to legalize resolutions passed by the school commissioners and trustees of the municipality of the township of Magog, limiting the liability of proposed joint stock company or companies for school taxes.

J. J. WEBSTER,
Chairman school commissioners
For applicants.
832

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, to obtain an act incorporating "The Quebec New Hotel Company."

J. DUNBAR,
Solicitor for petitioners.
880

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application shall be made to the Legislature of Quebec, at its next session, for an act to incorporate a company under the name of "The Richelieu and Longueuil railroad, wharf and elevating Company," with a view of constructing a railway from a point at or near the village of Aird, on the province line, to or near the town of Longueuil, and to construct, use and work wharves and elevators at or near the terminus of the said railway at or near the town of Longueuil aforesaid.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Solicitors for applicants.
Montreal, 23rd February, 1882. 806

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant une compagnie sous le nom de "The Montreal General Trusts Company."

ABBOTT, TAIT & ABBOTT,
Solliciteurs des requérants.
Montréal, 23 février 1882. 767 3

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte érigeant la paroisse de Sainte Anastasie de Nelson, dans le comté de Mégantic, en municipalité rurale, et lui annexer une partie du township de Nelson et une partie du township d'Inverness, pour les fins municipales scolaires d'enrégistrement et autres.

A. ROUSSEAU,
799 3 Solliciteur des requérants.

AVIS.

Demande sera faite à la Législature Provinciale, à sa prochaine session, pour obtenir un acte érigeant en municipalité séparée des autres concessions, toute la partie nord de la paroisse Saint-Michel, étant le premier rang d'icelle, sous le nom de "Municipalité de la Durantaye."

Par ordre,
S. FORGUES.
Saint-Michel de Bellechasse, 23 février 1882.
811 2

"La Saint Francis Bridge Company," donne avis par le présent qu'elle s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte spécial lui accordant plus de privilèges et de pouvoirs, à savoir :

I. Privilèges exclusifs de Pont dans les limites mentionnées dans ses lettres patentes d'incorporation sous un taux maximum de péage à être prélevé sur le public pour l'usage de son pont.

II. Pouvoir d'augmenter son capital, sans l'émission de lettres patentes supplémentaires jusqu'à un montant n'excédant pas cinquante mille piastres.

III. Pouvoir d'emprunter de l'argent, soit sur débetures ou autrement, et d'hypothéquer sa propriété et ses droits en garantie.

IV. Pouvoirs d'exproprier dans le but d'acquérir, d'agrandir et améliorer les abords de son pont, du chemin public principal en les villages de Richmond et Melbourne, et

V. Pouvoirs généraux pour le règlement du trafic sur le dit pont, et pour l'administration de sa propriété.

HALL, WHITE & PANNETON,
Solliciteurs des requérants.
Richmond, 8 novembre 1881. 787 3

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant "La compagnie du chemin de fer Trois-Rivières et Nord-Ouest."

Trois-Rivières, 2 février 1882. 501 5

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, par la Compagnie de Sucre de Betterave de la Province de Québec, afin d'amender son acte d'incorporation et pour autoriser la dite compagnie à émettre des débetures et d'en garantir le paiement en hypothéquant sa propriété immobilière, et pour d'autres fins.

L. RUGGLES CHURCH,
Solliciteur des Requérants.
Montréal, 15 février 1882. 717 3

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session for an act to incorporate a company under the name of "The Montreal General Trusts Company."

ABBOTT, TAIT & ABBOTT,
Sollicitors for applicants.
Montreal, 23rd February, 1882. 768

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made to the Quebec Legislature, at its next session, for the passing of an act erecting the parish of Sainte Anastasie de Nelson, in the county of Mégantic, into a rural municipality, and to annex to it a part of the township of Nelson and a part of the township of Inverness, for municipal school registration and other purposes.

A. ROUSSEAU,
800 Sollicitors for petitioners.

NOTICE.

Application will be made to the Provincial Legislature, at its next session, to obtain an act erecting into a municipality separate from the other concessions, all the north part of the parish of Saint Michel, being the first range thereof, under the name of "Municipality of La Durantaye."

By order,
S. FORGUES.
St.-Michel de Bellechasse, 23rd February, 1882.
812

The Saint Francis Bridge Company, hereby give notice that at the next session of the Legislature for the Province of Quebec, they will apply for a special act, granting them further privilege and powers, to wit :

I. Exclusive bridge privileges within the limits mentioned in their letters patent of incorporation, under a maximum rate of toll to be charged to the public for the use of their bridge.

II. Power to increase their capital stock without the issue supplementary letters patent, to an amount not exceeding fifty thousand dollars.

III. Power to borrow money, either by debentures or otherwise, and to hypothecate their property and rights as security therefor.

IV. Power of expropriation for the purpose of acquiring, widening and improving the approaches to their bridge, from the main highway in the village of Richmond and Melbourne, and

V. General powers for the regulation of traffic upon said bridge, and the management of their property.

HALL, WHITE & PANNETON,
Sollicitors for Applicants.
Richmond, 8th November. 1881. 788

PUBLIC NOTICE.

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the Legislature of the province of Quebec, for an act to incorporate the "Three Rivers and North Western railway company."

Three Rivers, 2nd February, 1882. 502

NOTICE.

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the Legislature of the Province of Quebec, by the Beet Sugar Company, of the Province of Quebec, to amend their acts of incorporation and to authorize the said company to issue debentures and to secure the payment of the same by the hypothec of their immovable property, and for other purposes.

L. RUGGLES CHURCH,
Sollicitor for Applicants.
Montreal, 15th February, 1882. 718

Avis public est par le présent donné que la compagnie de chemin de fer de colonisation de Wentworth, s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte d'incorporation, avec pouvoir de construire une branche de chemin de fer, soit à voie étroite, soit à voie large, depuis un point quelconque sur le chemin de fer " Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, " pour se diriger à travers le canton de Wentworth, dans le comté d'Argenteuil.

A. CHOQUET,
Soliciteur.
765 3

Montréal, 22 février 1882.

Public notice is hereby given that " The Wentworth colonisation R. R. Co., " will apply to the Quebec Legislature at its next session, for an act of incorporation, with powers to build whether with a narrow or a broad gauge, a railway branch from any point on the Quebec, Montreal, Ottawa & Occidental R. R., to go through the township of Wentworth, in the county of Argenteuil.

A. CHOQUET,
Solicitor.
766

Montreal, 22nd February, 1882.

AVIS.

Demande sera faite à la prochaine session de la législature de la province de Québec, d'un acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer du Sud, pour la construction d'un chemin de fer partant d'un point dans la paroisse de Saint-Angèle de Laval, dans le comté de Nicolet, jusqu'à un point dans la ville de Lévis, vis-à-vis Québec, avec pouvoir de prolonger la dite ligne jusqu'à un point dans ou près de la ville de Sorel, pour la se joindre à d'autres chemins.

Trois-Rivières, 20 janvier 1882. 615 5

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une application pour incorporer la compagnie de " Sherbrooke Mining and Smelting Company, " sera faite à la prochaine session de la législature de la province de Québec.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Procureurs des Requérants.
Québec, 9 février 1882. 623 5

AVIS.

The Montreal City Passenger Railway Company de Montréal, s'adressera à la Législature Provinciale de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte afin d'amender son présent acte d'incorporation, permettant à la dite Compagnie d'augmenter son capital, et aussi pour d'autres fins.

E. LUSHER,
Secrétaire.
577 5

Montréal, 8 février 1882.

AVIS PUBLIC.

Avis est par le présent donné, qu'à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, un Bill sera présenté par le village de Richmond pour son incorporation en ville et pour sa séparation du comté de Richmond pour les fins municipales.

IVES, BROWN & FRENCH,
Procureurs des Requérants.
Daté 7 février 1882. 575 5

Un projet de loi sera soumis à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour confirmer la vente d'immeubles faite par " l'Evêque Catholique Romain de Montréal, dans la Province du Bas-Canada, " à George Washington Stephens, écuyer, M. P. P., le trois de février 1882, ainsi que toutes autres ventes d'immeubles déjà faites par la même Corporation à divers acquéreurs, et pour permettre à la dite Corporation de vendre, à l'avenir, tous biens immeubles qu'elle possède ou pourra posséder, sans observer d'autres formalités que celles prescrites par le chapitre 136 de la 12^e Viot. 581 5

PUBLIC NOTICE.

Application will be made at the next session of the Legislature of Quebec, for an act incorporating the Southern Railway Company, for the construction of a railway from a point in the parish of Sainte Angèle de Laval, in the county of Nicolet, to a point in the town of Lévis, opposite Quebec, with power to prolong the said line to a point in or near the town of Sorel, and to connect their with other railways.

Three Rivers, 20th January, 1882. 616

NOTICE.

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the Legislature of the Province of Quebec, to incorporate the Sherbrooke Mining and Smelting Company.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Solicitors for Applicants.
Québec, 9th February, 1882. 624

NOTICE.

The Montreal City Passenger Railway Company of Montreal, will apply to the Provincial Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act to amend their present act of incorporation, permitting the said Company to increase its capital stock, and also for other purposes.

E. LUSHER,
Secretary.
Montreal, 8th February, 1882. 578

PUBLIC NOTICE.

Notice is hereby given that at the next session of the Legislature of the Province of Quebec, a Bill will be presented by the village of Richmond for its incorporation as a town and for its separation from the county of Richmond for municipal purposes.

IVES, BROWN & FRENCH,
Attorneys for applicants.
Dated 7th February, 1882. 576

A bill will be presented to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, to confirm the sale of immovables consented by " L'Evêque Catholique Romain de Montréal, dans la Province du Bas-Canada, " to George Washington Stephens, esquire, M. P. P., on the third of February, 1882, and all other sales of immovables heretofore consented by said Corporation to divers purchasers, and to allow said Corporation to sell, in the future, any immovable it now possesses and may possess hereafter, without observing any other formalities than those prescribed by chapter 136 of 12th Vict. 582

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par la Société de l'Eglise du Diocèse de Québec, pour obtenir un acte amendant la loi concernant l'administration des dotations paroissiales.

J. W. QUEBEC,
 President de la Société de l'Eglise.
 M. M. FOTHERGILL,
 Secrétaire.
 Québec, 8 février 1882. 731 4

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, by the Church Society of the Diocese of Quebec, for an act to amend the law respecting the management of the Parochial Endowment Funds.

J. W. QUEBEC,
 President of Church Society.
 M. M. FOTHERGILL,
 Secretary.
 Quebec, 8th February, 1882. 732

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une application pour incorporer la compagnie de chemin de fer de "Leeds et des Cantons de l'Est," "Leeds and Eastern Township Railway Company," sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
 Procureurs des requérants.
 Québec, 9 février 1882. 621 5

NOTICE.

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the Legislature of the Province of Quebec to incorporate "The Leeds and Eastern Township Railway Company."

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
 Solicitors for applicants.
 Quebec, 9th February, 1882. 622

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant "la compagnie minière de l'Isle d'Orléans."

C. P. CHARLAND,
 Procureur des Requérants.
 Québec, 8 février 1882. 697 4

PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given that application will be made to the Quebec Legislature, at its next session, for the passing of an act to incorporate the Island of Orleans Mining Company.

C. P. CHARLAND,
 Attorney for Applicants.
 Quebec, 8th February, 1882. 698

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session pour la passation d'un acte incorporant "La compagnie du chemin de fer Saint-Maurice et Nord-Est," avec pouvoir de construire un chemin de fer d'un point sur le chemin de fer des Piles à un point sur la ligne du chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean.

Trois-Rivières, 8 février 1882. 619 5

PUBLIC NOTICE.

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the legislature of the Province of Quebec, for an act to incorporate the "Saint Maurice and North Eastern Railway company," with power to construct a railway from a point on the Piles Railway to a point on the line of the Quebec and Lake Saint John Railway.

Three Rivers, 8th February, 1882. 620

Avis Divers.

ETAT des dépenses encourues par Tancrede Boucher de Grosbois, comme candidat pour le comté de Shefford, à la dernière élection d'un membre pour l'Assemblée Législative de Québec.

A. Hébert, voitures.....	\$ 32 00
Henry Rose, impressions.....	20 00
E. Slack, copies de listes électorales	26 70
A. S. Stuart, do	5 00
C. A. Nutting, loyer de salle.....	10 00
J. W. Tamlin, pour messages.....	5 00
W. J. Farhar, comptes pour télégrammes.	7 24
Robinson & Son, livres blancs.....	3 22
P. Murphy, frais de port.....	1 02
Brooks Hotel, Waterloo.....	4 50
Savages Hotel, Granby.....	2 25
Lawrenceville Hotel.....	1 30
Valcourt Hotel.....	2 00
	\$120 23

(Signé), J. P. NOYES,
 Agent.

(Vraie copie,) JOS. LEFEBVRE,
 Officier-rapporteur.
 Waterloo, 31 janvier 1882. 957

Miscellaneous Notices.

STATEMENT of the costs incurred by Tancrede Boucher de Grosbois, as candidate for the county of Shefford, at the last election of a member of the Quebec Legislative Assembly.

A. Hébert, teams.....	\$32 00
Henry Rose, printing.....	20 00
E. Slack, copies voters lists.....	26 70
A. S. Stuart, do	5 00
C. A. Nutting, rent of hall.....	10 00
J. W. Tamlin, for messengers.....	5 00
W. J. Farhar, telegraph bill.....	7 24
Robinson & Son, blank books.....	3 22
P. Murphy, postage.....	1 02
Brooks Hotel, Waterloo.....	4 50
Savages Hotel, Granby.....	2 25
Lawrenceville, Hotel	1 30
Valcourt, Hotel.....	2 00
	\$120 23

(Signed) J. P. NGYÉS,
 Agent.

(True copy,) JOS. LEFEBVRE,
 Returning officer.
 Waterloo, 31st January, 1882. 958

District de Montréal, } *Cour Supérieure.*
 Province de Québec, } No. 2314.
 Une action en séparation de biens a été intentée ce jour par Dame Rachael Woods, épouse de David Holliday, de la cité et du district de Montréal, maintenant demeurant à Carman cité, située dans la province de Manitoba, dûment autorisée à ester en justice, contre son dit mari.
 MACLAREN & LEET,
 Procureurs de la Demanderesse.
 Montréal, 7 mars 1882. 921

Province de Québec, }
 District de Montréal, } *Cour Supérieure.*
 No. 2008.
 Philomen Scott, des cité et district de Montréal, épouse de James Cater, du même lieu, hôtelier, Demandeur; contre le dit James Cater, Défendeur.
 La dite demanderesse dûment autorisée à ester en justice, à instituée une action en séparation de biens contre son époux, le dit défendeur, laquelle action a été rapportée en la dite cour le 11 février courant.
 J. & W. A. BATES,
 Procureur de la Demanderesse.
 Montréal, 13 février 1882. 669 4

Province de Québec, }
 District de Bedford, }
 Comté de Missisquoi. }

Avis public est par le présent donné que les soussignés feront application à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, en conseil, aux fins d'obtenir des lettres patentes pour incorporer une compagnie à fonds social sous le nom de "La Fabrique de 'Tricot," pour manufacturer et tricoter tant en laine qu'en coton, etc., des caleçons et des corps, etc., dans la paroisse de Notre-Dame des Anges de Stanbridge, dans les Provinces, district et comté susdits.

Que sa place d'affaire sera dans le village de la dite paroisse, près des moulins et manufactures de Joseph Couture, écuyer.

Que le montant du fonds social s'élève en totalité à soixante mille piastres monnaie légale et corante de cette Province, divisé en cent vingt parts ou actions de cinq cents piastres dit cours chacune, et que les requérants sont Joseph Couture, commerçant, Jean Bte. Belisle, père, cultivateur, Damase Durand, menuisier, Solyme Lareau, cultivateur, Mathurin Richard, hôtelier, Jean-Baptiste Dépelteau, cultivateur et meunier, Joseph Gédéon Trahan, marchands, Théophile Ménard, forgeron, Zéphirin Bissonnette, cultivateur, Alfred Daigneau, cultivateur, Joseph Messier, cultivateur, Jean Marie Juaiere, cultivateur, Ephraim Bissonnette, cultivateur, Marie Onizine Morin, veuve de feu Louis Charles Gauvin, Charles LeBeau, tanneur, Zéphirin Dion, cultivateur et marchand de chaussures, Edouard Juaiere, cultivateur, Jean-Baptiste Juaiere, fils, cultivateur, Léon Gervais, hôtelier, Charles Chicoine, boulanger, Eugène Plante, tailleur, Napoléon Couture, commerçant de foin, Moise Chicoine, menuisier, Joseph Malhiot, cultivateur, Edouard Couture, cultivateur, Trefflé Bonneau, boucher, Napoléon Dubuc, entrepreneur, Dlle. Edwidge Vient, indépendante, Moise Cartier, forgeron, François Marchesseau, cultivateur, Joseph N. Levasseur, Julien Couture, rentier, Octave Couture, gentilhomme, Pierre Boudreau, fils, cultivateur, Israel Thibault, cultivateur, Joseph Bouchard, marchand, Isaie Campbell, cultivateur, Bazile Plante, cultivateur, François Lavallée, cultivateur, Antoine Thétraut, cultivateur, Pierre Cloutre, charpentier, Etienne Morin, fils, conducteur de manufactures, tous résidant dans la dite paroisse de Notre-Dame des Anges de Stanbridge; Pierre Brault, cultivateur, Nazaire Alfred Paré, écuyer, et boucher, Eustache Poissant, hôtelier, Jacques Senésac, marchand, tous quatre de la paroisse de Saint-Damien de Bedford; Julien Brosseau, employé aux douanes

District of Montreal, } *Superior Court.*
 Province of Quebec, } No. 2314.
 An action *en séparation de biens* has this day been instituted by Dame Rachael Woods, wife of David Holliday, of the city and district of Montreal, presently in Carman city, in the province of Manitoba, and duly authorised *à ester en justice*, against her said husband.
 MACLAREN & LEET,
 Attorneys for Plaintiff.
 Montreal, 7th March, 1882. 922

Province of Quebec, }
 District of Montreal, } *Superior Court.*
 No. 2008.
 Philomen Scott, of the city and district of Montreal, wife of James Cater, of the same place, hotelkeeper, Plaintiff; against the said James Cater, Defendant.
 The said plaintiff duly authorized *à ester en justice* has instituted an action for separation as to property against her husband, the said defendant, which action has been returned into said court on the 11th February instant.
 J. & W. A. BATES,
 Attorney for Plaintiff.
 Montreal, 13th February, 1882. 670

Province of Quebec, }
 District of Bedford, }
 County of Missisquoi. }

Public notice is hereby given that the undersigned will apply to His Honor the Lieutenant Governor of the Province of Quebec, for the purpose of obtaining Letters Patent to incorporate a joint stock company under the name of "La Fabrique de Tricot," to manufacture and knit both in wool and cotton, &c., drawers, underclothes, &c., in the parish of Notre Dame des Anges de Stanbridge, in the province, county and district aforesaid.

That its principal place of business will be in the village of said parish, near the mills and factory of Joseph Couture, esquire.

That the amount of capital stock is in all sixty thousand dollars legal current money of this Province, divided into one hundred and twenty shares of five hundred dollars said currency each; and that the petitioners are Joseph Couture, trader, Jean Bte. Belisle, senior, farmer, Damase Durand, joiner, Solyme Lareau, farmer, Mathurin Richard, hotel keeper, Jean Baptiste Dépelteau, farmer and miller, Joseph Gédéon Trahan, merchant, Théophile Ménard, blacksmith, Zéphirin Bissonnette, farmer, Alfred Daigneau, farmer, Joseph Messier, farmer, Jean Marie Juaiere, farmer, Ephraim Bissonnette, farmer, Marie Onizine Morin, widow of the late Louis Charles Gauvin, Charles LeBeau, tanner, Zéphirin Dion, farmer, and boot and shoe dealer, Edouard Juaiere, farmer, Jean Baptiste Juaiere, junior, farmer, Léon Gervais, hotel keeper, Charles Chicoine, baker, Eugène Plante, tailor, Napoléon Couture, dealer in hay, Moise Chicoine, joiner, Joseph Malhiot, farmer, Edouard Couture, farmer, Trefflé Bonneau, butcher, Napoléon Dubuc, contractor, Miss. Edwidge Vient, *rentière*, Moise Cartier, blacksmith, François Marchesseau, farmer, Joseph N. Levasseur, Julien Couture, *rentier*, Octave Couture, gentleman, Pierre Boudreau, junior, farmer, Israel Thibault, farmer, Joseph Bouchard, merchant, Isaie Campbell, farmer, Bazile Plante, farmer, François Lavallée, farmer, Antoine Thétraut, farmer, Pierre Cloutre, carpenter, Etienne Morin, junior, foreman, all residing in the said parish of Notre Dame des Anges de Stanbridge; Pierre Brault, farmer, Nazaire Alfred Paré, esquire, and butcher, Eustache Poissant, hotel keeper, Jacques Senésac, merchant, all four of the parish of Saint Damien de Bedford; Julien Brosseau, employed in Her Majesty's customs, residing at Saint Armand Ouest; François Vigeant, farmer, residing in the parish of Saint Alexandre; Louis Couture,

de Sa Majesté, résidant à Saint-Armand Ouest ; François Vigeant, cultivateur, résidant dans la paroisse de Saint-Alexandre ; Louis Couture, fondeur, résidant dans la ville d'Iberville, et Joseph Dubuc, entrepreneur, résidant à Chambly, et enfin que les dits Joseph Couture, Damas Durant, Julien Brosseau, Nazaire Alfred Paré, Joseph Bouchard, Jacques Senésac et Joseph Gédéon Trahan, tous de la dite Province de Québec, et tous sujets de Sa Majesté, sont les premiers directeurs de la dite compagnie.

Daté à Notre-Dame des Anges de Stanbridge, ce septième jour de février mil huit cent quatre-vingt-deux.

(Signé) Joseph Couture,
 " Damas Durant,
 " J. Brosseau,
 " J. Senesac,
 " N. A. Paré,
 " Joseph Bouchard,
 " J. G. Trahan,
 " J. Bte. + Belisle, père,
 " Solyme + Lareau,
 " Maturin Richard,
 " Jean Bte. + Dépelteau,
 " Théophile Menard,
 " Zéphirin Bissonnette,
 " Alfred Daigneault,
 " Joseph + Messier,
 " Jean Baptiste + Juairé, fils,
 " Ephroime Bissonnette.
 " L. W. Gauvin pour M. O. Gauvin,
 " Charles Lebeau,
 " Zéphirin Dion,
 " Edouard Juairé,
 " Léon Gervais,
 " Jean Marie Juairé,
 " Charles Chicoine,
 " M. E. Plante,
 " Napoléon Couture,
 " Moise Chicoine,
 " Joseph Mailhiot,
 " Edouard + Couture,
 " Trefflé Bonneau,
 " Napoléon Dubuc,
 " Edwige Vient,
 " Moise Cartier,
 " Pierre Brault,
 " François Marchesseau,
 " Eustache Poissant,
 " François + Vigeant,
 " Joseph A. Levasseur,
 " Hubert Cadieux,
 " Julien + Couture,
 " Louis Couture,
 " Octave Couture,
 " Pierre Boudreau, fils,
 " Joseph Dubuc,
 " Regis x LeBlanc,
 " Solyme + Lanier,
 " Israel + Thibault,
 " J. M. Campbell,
 " Bazile + Plante,
 " François + Lavallée,
 " Antoine + Thétrault,
 " Pierre Clouâtre,
 " Etienne Morin, fils.

Je, soussigné, certifie que les signatures et marques apposées à l'avis public ci-dessus et autres parts écrits, sont de ceux dont elles portent les noms, et que les dites signatures et marques sont authentiques.

En foi de quoi, etc.

Notre-Dame des Anges de Stanbridge, le septième jour de février mil huit cent quatre-vingt-deux.

(Signé) E. R. DEMERS, N. P.

(Vraie copie)

E. R. DEMERS, N. P.

633 3

founder, residing in the town of Iberville ; and Joseph Dubuc, contractor, residing at Chambly, and lastly that the said Joseph Couture, Damas Durant, Julien Brosseau, Nazaire Alfred Paré, Joseph Bouchard, Jacques Senésac and Joseph Gédéon Trahan, all of the said Province of Quebec, and all subjects of Her Majesty, will be the first directors of the said company.

Dated at Notre Dame des Anges de Stanbridge, this seventh day of February, one thousand eight hundred and eighty two.

(Signed) Joseph Couture,
 " Damase Durant,
 " J. Brosseau,
 " J. Senesac,
 " N. A. Paré,
 " Joseph Bouchard,
 " J. G. Trahan,
 " J.-Bte. + Belisle, snr.,
 " Solyme + Lareau,
 " Mathurin Richard,
 " Jean-Bte. + Depelteau,
 " Theophile Menard,
 " Zephirin Bissonnette,
 " Alfred Daigneault,
 " Joseph + Messier,
 " Jean-Baptiste + Juairé, jnr.,
 " Ephroime Bissonnette,
 " L. W. Gauvin for M. O. Gauvin,
 " Charles Lebeau,
 " Zéphirin Dion,
 " Edouard Juairé,
 " Leon Gervais,
 " Leon Marie Juairé,
 " Charles Chicoine,
 " M. E. Plante,
 " Napoléon Couture,
 " Moise Chicoine,
 " Joseph Mailhiot,
 " Edouard + Couture,
 " Trefflé Bonneau,
 " Napoléon Dubuc,
 " Edwige Vient,
 " Moise Cartier,
 " Pierre Brault,
 " François Marchesseau,
 " Eustache Poissant,
 " François + Vigeant,
 " Joseph A. Levasseur,
 " Hubert Cadieux,
 " Julien + Couture,
 " Louis Couture,
 " Octave Couture,
 " Pierre Boudreau, jnr.,
 " Joseph Dubuc,
 " Regis x LeBlanc,
 " Solyme + Lanier,
 " Israel + Thibault,
 " J. M. Campbell,
 " Bazile + Plante,
 " François + Lavallée,
 " Antoine + Thétrault,
 " Pierre Clouâtre,
 " Etienne Morin, jnr.

I, the undersigned, certify that the signatures and marks signed to the foregoing public notice and written on it, are those of the parties whose they purport to be, and that the said signatures and marks are authentic.

In witness whereof, &c.

Notre-Dame des Anges de Stanbridge, the seventh day of February, one thousand eight hundred and eighty two.

(Signed) E. R. DEMERS, N. P.

(True copy)

E. R. DEMERS, N. P.

634

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 No. 2106.

Dame Marie Edesse Pepin, de la cité et du district de Montréal, épouse de François-Xavier *alias* François Labelle, charpentier, du même lieu, a intentée contre son mari une action en séparation de biens.

TAILLON & NANTEL,
 Avocats de la Demanderesse.
 Montréal, 13 février 1882. 637 4

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné par les requérants, savoir: Honoré C. Primeau, médecin, le révérend Clément A. Loranger, prêtre, Joseph Robillard, marchand, Zéphirin Picard, boulanger, Joseph Papin, cordonnier, Zéphirin Arpin, cordonnier, tous de la paroisse de Saint-Joseph de Lanoraie, dans le district de Richelieu, en la province de Québec, qu'ils ont l'intention de s'adresser au Lieutenant-Gouverneur de cette province, pour obtenir des lettres patentes les incorporant, et telles autres personnes qui se joindront à eux, pour former une compagnie à fonds social (en commandite).

Le nom collectif de la compagnie sera "La manufacture de chaussures de Lanoraie."

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée, est de manufacturer et vendre les chaussures en général, et tous autres articles se rapportant au métier de cordonnier.

La principale place d'affaires de la compagnie sera en la susdite paroisse de Saint-Joseph de Lanoraie.

Le montant du fonds social, sera de deux mille cent piastres (\$2,100.00).

Le nombre d'actions sera de quarante-deux (42), de cinquante piastres chaque.

Les susdits requérants Honoré C. Primeau, le révérend C. A. Loranger, Joseph Robillard, Zéphirin Picard, Joseph Papin et Zéphirin Arpin, seront les premiers directeurs, tous résidants en Canada, et sujets de Sa Majesté.

LORANGER, LORANGER & BEAUDIN,
 Procureurs des requérants.
 Montréal, 8 février 1882. 579 5

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 No. 2057.

Dame Domithilde Jobin, des cité et district de Montréal, épouse de Joseph Etienne, sellier et commis, du même lieu, a institué contre son dit époux une action en séparation de biens.

J. C. LACOSTE,
 Avocat de la demanderesse.
 Montréal, 8 février 1882. 517 4

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Rimouski. } No. 1175.
 Dame Ursule Pineau, de la paroisse de Sainte-Flavie, district de Rimouski, épouse de David LeBel, du même lieu, tailleur, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit David LeBel, Défendeur.
 Une demande en séparation de biens a été faite en cette cause.

ASSELIN & CHAMBERLAND,
 Procureurs de la Défenderesse,
 Rimouski, 2 mars 1882. 897

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 No. 2106.

Dame Marie Edesse Pepin, of the city and district of Montreal, wife of François Xavier *alias* François Labelle, carpenter, of the same place, has instituted against her husband an action for separation as to property.

TAILLON & NANTEL,
 Attorneys for Plaintiff.
 Montreal, 13th February, 1882. 638

PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given by the following applicants, to wit: Honoré C. Primeau, physician, the reverend Clément A. Loranger, priest, Joseph Robillard, merchant, Zéphirin Picard, baker, Joseph Papin, shoemaker, Zéphirin Arpin, shoemaker, all of the parish of Saint Joseph de Lanoraie, in the district of Richelieu, in the province of Quebec, that they intend to apply to the Lieutenant Governor of this province, for letters patent incorporating themselves, and such others as may join them, in joint stock company (limited).

The proposed corporate name of the company to be "La manufacture de chaussures de Lanoraie."

The object for which incorporation is sought, is the dealing, trading in and manufacturing of boots and shoes, and generally all articles relating to shoemaker's trade.

The chief place of business of the company to be in the said parish of Saint Joseph de Lanoraie.

The amount of the capital stock to be two thousand one hundred dollars (\$2,100.00).

The number of shares, forty two (42) of fifty dollars each.

The above named applicants Honoré C. Primeau, the reverend C. A. Loranger, Joseph Robillard, Zéphirin Picard, Joseph Papin and Zéphirin Arpin, to be the first directors, all of whom are resident in Canada, and subjects of Her Majesty.

LORANGER, LORANGER & BEAUDIN,
 Attorneys for applicants.
 Montreal, 8th February, 1882. 580

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 No. 2057.

Dame Domithilde Jobin, of the city and district of Montreal, wife of Joseph Etienne, saddler and clerk, of the same place, has instituted against her husband an action for separation as to property.

J. C. LACOSTE,
 Plaintiffs' attorney.
 Montreal, 8th February, 1882. 518

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Rimouski. } No. 1175.
 Dame Ursule Pineau, of the parish of Sainte-Flavie, district of Rimouski, wife of David LeBel, of the same place, tailor, duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff ;

vs.

The said David LeBel, Defendant.
 A demand for separation as to property has been made in this cause.

ASSELIN & CHAMBERLAND,
 Attorneys for Plaintiff.
 Rimouski, 2nd March, 1882. 898

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Henry Mulholland, de Montréal, tant individuellement que comme ayant été en société avec Joel C. Baker, de la raison sociale de Mulholland & Baker, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un consentement de ses créanciers à sa décharge, et le douzième jour d'avril prochain, il demandera à la dite cour une ratification de la décharge ainsi effectuée.

HENRY MULHOLLAND,
Par LAFLAMME, HUNTINGTON &
LAFLAMME,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 8 mars 1882. 951

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Edwin Brokooski, ci-devant faisant affaires dans la cité de Montréal, sous le nom de A. C. Sénécal & Cie., failli.

Avis est par le présent donné que le dit failli demandera sa décharge en vertu du dit acte, le douzième jour d'avril prochain.

EDWIN BROKOOSKI.
Par GREENSHIELDS, BUSTEED & GUERIN,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 7 mars 1882. 923

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de E. A. Hodgson & Cie.
Le cinquième jour d'avril prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu des dits actes.

EDWARD A. HODGSON,
Per MACLAREN & LEET,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 1er février, 1882. 419 6

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS AMENDEMENTS

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de William E. Chester, entrepreneur, de la cité et du district de Montréal, tant personnellement que comme ayant fait affaires avec Walter M. Rice, comme briquetiers, à Montréal, ensemble et en société, sous la raison sociale de "W. E. Chester & Co." faillis.

Mercredi, le cinquième jour d'avril prochain, le dit William E. Chester, tant personnellement que comme associé, tel que susdit, demandera sa décharge à la dite cour en vertu des dits actes.

WILLIAM E. CHESTER,
Par LORANGER, LORANGER & BEAUDIN,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 27 février 1882. 819

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Saint-Hyacinthe. }

Dans l'affaire de Victor Côté, commerçant, de la cité de Saint-Hyacinthe, failli.

Le douzième jour d'avril prochain, le soussigné demandera au juge de la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

VICTOR COTÉ.
Par TELLIER, DE LABRUERE & BEAUCHEMIN,
Ses procureurs *ad litem*.
Saint-Hyacinthe, 28 février 1882. 817

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Henry Mulholland, of Montreal, as well individually as having been a partner with Joel C. Baker, of the firm of Mulholland & Baker, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a consent by his creditors to his discharge, and on the twelfth day of April next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

HENRY MULHOLLAND,
By LAFLAMME, HUNTINGTON &
LAFLAMME,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 8th March, 1882. 952

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS

In the matter of Edwin Brokooski, heretofore carrying on business in the city of Montreal, under the name of A. C. Senecal & Co., an Insolvent.

Notice is hereby given that the said insolvent will apply for his discharge under said act, on the twelfth day of April next.

EDWIN BROKOOSKI.
By GREENSHIELDS, BUSTEED & GUERIN,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 7th March, 1882. 924

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of E. A. Hodgson & Co.
On the fifth day of April next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under said acts.

EDWARD A. HODGSON,
Per MACLAREN & LEET,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 1st February, 1882. 420

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND THEIR AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *In the Superior Court.*

In the matter of William E. Chester, builder, of the city and district of Montreal, as well personally, as having done business with Walter M. Rice, as brickmaker, at Montreal, in partnership, under the name and style of "W. E. Chester & Co." Insolvents.

On Wednesday, the fifth day of April next, the said William E. Chester, as well personally as partner as above, will apply for his discharge to the said court under the said acts.

WILLIAM E. CHESTER,
Per LORANGER, LORANGER & BEAUDIN,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 27th February, 1882. 820

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Saint-Hyacinthe. }

In the matter of Victor Côté, of the city of Saint-Hyacinthe, trader, an Insolvent.

On the twelfth day of April next, the undersigned will apply to the judge of the said court for a discharge under the said act.

VICTOR COTE.
By TELLIER, DE LABRUERE & BEAUCHEMIN,
His attorneys *ad litem*.
Saint-Hyacinthe, 23th February, 1882. 818

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de Daniel Ford, failli, et C. O. Perrault, syndic.

Le failli fera application pour obtenir sa décharge le quinzième jour de mars prochain.

J. O. TURGEON,
 Son procureur *ad litem*.

Montréal, 9 février 1882. 613 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Francœur & Giroux, faillis. Octave *alias* Charles Octave Giroux, commerçant, de la cité et du district de Montréal, tant individuellement que comme membre de la susdite société commerciale: "Francœur & Giroux," s'adressera à la dite cour le quinzième jour de mars prochain, pour obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

ETHIER & PELLETIER,
 Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 28 janvier 1882. 537 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Edward B. Black, failli. Le quinzième jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

Par MACMASTE, EDWARD B. BLACK,
 HUTCHINSON,
 KNAPP & WEIR,
 Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 8 février 1882. 611 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec. } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }

Dans l'affaire de Richard John Rodden, failli.

Mardi, le vingt-unième jour de mars prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

PIGNOLET & WEIR,
 Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 14 février 1882. 699 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
 District de Terrebonne. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Joseph Pilon & Cie., faillis; et Gavin J. Walker, syndic, et le dit Joseph Pilon, requérant.

Le vingt-deuxième jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH PILON,
 Par F. L. SARRAZIN,
 Son procureur *ad litem*.

Sainte-Scholastique, 15 février 1882. 725 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec. } *Dans la Cour Supérieure.*
 District d'Iberville. }

Dans l'affaire de J. T. & C. H. Roy, faillis. Le vingtième jour du mois de mars prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

J. T. & C. H. ROY,
 Par A. D. GIRARD,
 Leur procureur *ad litem*.

Saint-Jean, 12 janvier 1882. 399

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. }
 In the matter of Daniel Ford, an Insolvent, and C. O. Perrault, assignee.

The insolvent will apply for his discharge on the fifteenth day of March next.

J. O. TURGEON,
 His attorney *ad litem*.

Montreal, 9th February, 1882. 614

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Francœur & Giroux, Insolvents. Octave *alias* Charles Octave Giroux, trader, of the city and district of Montreal, both individually and as a member of the said firm of Francœur & Giroux, will apply to the said court on the fifteenth day of March next, to obtain his discharge in virtue of the said acts.

ETHIER & PELLETIER,
 His attorneys *ad litem*.

Montreal, 28th January, 1882. 538

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Edward B. Black, an Insolvent. On the fifteenth day of March next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

By MACMASTER, EDWARD B. BLACK,
 HUTCHINSON,
 KNAPP & WEIR,
 His attorneys *ad litem*.

Montreal, 8th February, 1882. 612

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
 Province of Quebec. } *In the Superior Court.*
 District of Montreal. }

In the matter of Richard John Rodden, an Insolvent. On Tuesday, the twenty first day of March next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

PIGNOLET & WEIR,
 His attorneys *ad litem*.

Montreal, 14th February, 1882. 700

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
 District of Terrebonne. } *Superior Court.*

In the matter of Joseph Pilon & Co., Insolvents; and Gavin J. Walker, assignee, and the said Joseph Pilon, petitioner.

On the twenty second day of March next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under said act.

JOSEPH PILON,
 By F. L. SARRASIN,
 His attorney *ad litem*.

Sainte Scholastique, 15th February, 1882. 726

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada, }
 Province of Quebec. } *In the Superior Court.*
 District of Iberville. }

In the matter of J. T. & C. H. Roy, Insolvents. On the twentieth day of March next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

J. T. & C. H. ROY,
 Per A. D. GIRARD,
 Their attorney *ad litem*.

Saint John's, 12th January, 1882. 400

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
 District de Richelieu. }
 Dans l'affaire de Emmanuel Beauchemin, failli.

Une assemblée des créanciers du failli aura lieu à mon bureau, à Saint-François du Lac, mardi, le quatorzième jour de mars courant, à neuf heures de l'avant-midi, aux fins de décider de disposer de la balance des biens du failli qui n'ont pas encore été liquidés et aux fins de décider soit de vendre ces biens en bloc ou de les remettre au failli moyennant le paiement des dettes ou de faire une composition avec le failli.

V. GLADU,
 Syndic.

Saint-François du Lac, 1er mars 1882. 893

Règles de Cour.

Province de Québec, } *Cour de Circuit pour le*
 District de Montréal. } *district de Montréal.*
 No. 7080.

Le vingt-septième jour de février mil huit cent quatre-vingt-deux.

PRÉSENT EN CHAMBRE :—L'Honorable M. le Juge TORRANCE.

Joseph Ovide Lafrenière, marchand, de la cité de Montréal, y faisant affaires sous le nom de "Lafrenière & St. Onge." Demandeur ;

vs.

Sevère Castelleau, marchand, de Joliette, district de Joliette, Défendeur ;

et

Joseph Turcot *et al.*, Opposants ;

et

Divers autres Opposants.

La cour ordonne que, par un avis, dans les langues française et anglaise, à être publié deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers du dit Sevère Castelleau, le défendeur en cette cause, qui n'auraient pas encore produit leurs réclamations sont maintenant appelés à les produire en cette cause, au bureau du greffier de cette cour, à Montréal, dans les quinze jours de la date de la première insertion de tel avis dans la dite *Gazette*, accompagnée d'un état ou compte assermenté en conformité aux articles 603 et 604 du Code de Procédure Civile.

Par ordre,

871 2

CHS. BONACINA,
 Député G. C. C.

Province de Québec, } *Cour Supérieure pour le*
 District de Montréal. } *Bas-Canada.*
 No. 1501.

Le troisième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-deux.

PRÉSENT :—L'honorable M. le Juge TORRANCE.
 François Martineau, Demandeur ;

vs.

Denis Edmond Martineau, marchand, de la paroisse de Saint-Antoine de Lavaltrie, dans le district de Richelieu, et momentanément en la cité et le district de Montréal, Défendeur ;

et

Isidore Leclaire *et al.*, Opposants.

La cour ordonne que, par un avis, dans les langues française et anglaise, à être publié deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers du dit Denis Edmond Martineau, le défendeur en cette cause, qui n'auraient pas encore produit leurs réclamations, sont maintenant appelés à les produire en cette cause, au bureau, à Montréal, du Protonotaire de cette Cour, dans les quinze jours de la date de la première insertion de tel avis dans la dite *Gazette*, accompagnées d'un état

INSOLVENT ACT OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
 District of Richelieu. }
 In the matter of Emmanuel Beauchemin, an Insolvent.

A meeting of the creditors of the insolvent will be held in my office, at Saint François du Lac, on Tuesday, the fourteenth day of March instant, at nine o'clock in the forenoon, for the purpose of deciding on the disposal of the balance of the insolvent's assets which have not yet been liquidated and deciding whether to sell these effects *en bloc* or to reconvey them to the insolvent in consideration of his paying the debts or making a composition with the creditors.

V. GLADU,
 Assignee.

Saint François du Lac, 1st March, 1882. 894

Rules of Court.

Province of Quebec, } *Circuit Court for the dis-*
 District of Montreal. } *trict of Montreal.*
 No. 7080.

The twenty seventh day of February, one thousand eight hundred and eighty two.

PRESENT IN CHAMBERS :—The Honorable Mr. Justice TORRANCE.

Joseph Ovide Lafrenière, of the city of Montreal, merchant, doing there business under the name of "Lafrenière & St. Onge," Plaintiff ;

vs.

Severe Castelleau, of Joliette, district of Joliette, merchant, Defendant ;

and

Joseph Turcot *et al.*, Opposants ;

and

Divers other Opposants.

The court doth order that, by a notice in the french and english languages, to be inserted twice in the *Quebec Official Gazette*, the creditors of the said Severe Castelleau, the defendant in this cause, who have not already filed their claims, be now called upon to file them in this cause, in the office of the clerk of this court, in Montreal, within fifteen days of the date of the first insertion of such notice in the said *Gazette*, accompanied by statement or account with proper vouchers in accordance with the 603rd and 604th articles of the Code of Civil Procedure.

(By order),

872

CHS. BONACINA,
 Deputy C. C. C.

Province of Quebec, } *Superior Court for Lower*
 District of Montreal. } *Canada.*
 No. 1501.

The third day of March, one thousand eight hundred and eighty two.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice TORRANCE.
 François Martineau, Plaintiff ;

vs.

Denis Edmond Martineau, of the parish of Saint Antoine de Lavaltrie, in the district of Richelieu, trader, and momentarily in the city and district of Montreal, Defendant ;

and

Isidore Leclaire *et al.*, Opposants.

The court doth order that, by a notice in the french and english languages to be inserted twice in the *Quebec Official Gazette*, the creditors of the said Denis Edmond Martineau, the defendant in this cause, who have not already filed their claims, be now called upon to file them in this cause, in the office, in Montreal, of the prothonotary of this court, within fifteen days of the date of the first insertion of such notice in the said *Gazette*, accompanied by statement or account with proper

ou compte assermenté en conformité aux articles 603 et 604 du Code de Procédure Civile.

(Par Ordre,)

GEO. H. KERNICK,
Député P. C. S.

955

Licitations.

LICITATION.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.—Mont-*
District de Montréal. } *réal.*
No. 194.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, siégeant en la cité de Montréal, le trente et unième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, dans une cause dans laquelle Daniel Devine, des cité et district de Montréal, contre-maitre, est demandeur, et John Gamble, du village de Saint-Gabriel, en le district de Montréal, conducteur, en sa qualité de tuteur dument nommé aux enfants mineurs William, David et Ellen Jane Trench, enfants légitimes, issus du mariage de Robert Trench, décédé, en son vivant, de Montréal, employé de chemin de fer, et Mary Spence, en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, à Montréal, en date du dix-septième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt, est défendeur. Ordonnant la licitation de certain immeuble décrit comme suit : Un lot de terre situé en le quartier de la Reine, en la cité de Montréal, faisant partie de la terre des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, et désigné sous le numéro soixante et cinq (65), sur le plan de division d'une partie de la dite terre fait par H. M. Perrault, arpenteur, en date du trente-unième jour de mai mil huit cent soixante et quatre, et conservé de records en son bureau ; borné en front par la rue Sainte-Madelaine, en arrière par Cornelius Devine, d'un côté par Robert Elliot, comme représentant William Bell, et de l'autre côté par Daniel Devine, contenant quarante-cinq pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, le tout plus ou moins—avec une maison en brique à deux étages et le dépendances sus-érigées ; le dit lot étant maintenant connu sur le plan officiel et au livre de renvoi pour le quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal, sous le numéro 255, le terrain sus-mentionné sera mis en vente à l'encan, et adjugé au dernier et plus haut enchérisseur, le DIX-SEPTIÈME jour d'AVRIL prochain, cour tenante, en la salle d'audience, en le palais de justice, en la dite cité de Montréal ; sujet aux clauses et conditions contenues au cahier des charges, déposé en le bureau du prothonotaire de la dite cour, et toute opposition afin d'annuler, afin de charge et afin de conserver à la dite licitation doit être déposé au bureau du prothonotaire de la dite cour, quinze jours au moins avant le jour fixé comme susdit, pour la vente et adjudication, et les oppositions afin de conserver doivent être déposées dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par les présentes, elles seront forcloses du droit de le faire.

ROBERTSON & FLEET,

Procureurs du Demandeur

Montréal, 1er février 1882. 541 2
[Première publication, 11 février 1882.]

Ventes par le Shérif—Arthabaska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux

vouchers in accordance with the 603rd and 604th articles of the Code of Civil Procedure.

(By order,)

GEO. H. KERNICK,
Dep. P. S. C.

956

Licitations.

LICITATION.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.—Montreal.*
District of Montreal. }
No. 194.

Public notice is hereby given that under and by virtue of a judgment of the Superior Court, sitting at the city of Montreal, on the thirty first day of January, eighteen hundred and eighty two, in a cause in which Daniel Devine, of the city and district of Montreal, foreman, is Plaintiff, and John Gamble, of the village of Saint Gabriel, in the district of Montreal, conductor, in his quality of tutor duly appointed to the minor children William, David and Ellen Jane Trench, legal issue of the marriage of Robert Trench, deceased, in his lifetime, of Montreal, railroad employe, with Mary Spence, by virtue of a judgment of the Superior Court, Montreal, of date the seventeenth day of December, eighteen hundred and eighty, is Defendant. Ordering the licitation of a certain immoveable described as follows : A lot of land situated in the Queen's ward, in the city of Montreal, being part of the farm of the Sisters of the Congregation of Notre Dame of Montreal, and designated under the number sixty five (65), on the division plan of part of the said farm made by H. M. Perrault, sworn land surveyor, dated the thirty first of May, eighteen hundred and sixty four, and remaining of record in his office ; bounded in front by Sainte-Madelaine street, in rear by Cornelius Devine, on one side by Robert Elliott, as representing William Bell, and on the other side by Daniel Devine, containing forty five feet in front by ninety feet in depth, the whole more or less—with a two story brick house and other buildings thereon erected ; said lot now known upon the official plan and book of reference for the Sainte Ann's ward, of the city of Montreal, by the number 255, the property above described will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder, on the SEVENTEENTH day of APRIL next, sitting the court, in the court room of the court house, in the said city of Montreal ; subject to the clauses and conditions contained in the list of charges deposited in the office of the prothonotary of the said court, and any oppositions to annul, to secure charge or to withdraw, to be made to the said licitation must be filed in the office of the prothonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and oppositions for payment must be filed within the six days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

ROBERTSON & FLEET,

Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 1st February, 1882. 542
[First published, 11th February, 1882.]

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the an dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respec-

respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit pour le district d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir : } JOSEPH LIBOIRE
No. 229. } MARCOTTE, Deman-
deur; contre BASILE GREGOIRE, Défendeur.

Les trois cinquièmes sud-ouest de la moitié nord-est du lot numéro douze dans le huitième rang du canton de Theford.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le DOUZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mai prochain.

CHARLES J. POWELL,
Eureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, le 4 mars 1882. 907
[Première publication, 11 mars 1882.]

Ventes par le Shérif—Bedford.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.
Bedford, à savoir : } NAPOLEON LEBCEUF,
No. 36. } Demandeur; contre les
terres et tenements d'ALEXANDRE DUPUIS, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement de forme irrégulière, situé dans le village de Roxton Falls, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le dit village de Roxton Falls, sous le numéro deux cent quatre-vingt-un (281); borné vers le nord-est par le numéro deux cent quatre-vingt (280), vers le sud-ouest par les numéros deux cent quatre-vingt-deux (282) et deux cent quatre-vingt-quatre (284), vers le nord-ouest par la rue Notre-Dame, vers le sud-est par le numéro deux cent quatre-vingt-six (286), contenant en superficie 12788 pieds, mesure anglaise.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, MERCREDI, le DIX-NEUVIEME jour d'AVRIL prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour d'avril prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 6 février 1882. 527 2
[Première publication, 11 février 1882.]

times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court for the district of Arthabaska.
Arthabaska, to wit : } JOSEPH LIBOIRE MAR-
No. 229. } COTTE, Plaintiff; against
BASILE GREGOIRE, Defendant.

The south westerly three fifths of the north east half of lot number twelve in the eighth range of the township of Theford.

To be sold at the registry office of the county of Megantic, at Inverness, on the TWELFTH day of MAY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of May next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, March 4th 1882. 908
[First published, 11th March, 1882.]

Sheriff's Sales—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Three Rivers.
Bedford, to wit : } NAPOLEON LEBCEUF,
No. 36. } Plaintiff; against the lands
and tenements of ALEXANDRE DUPUIS, De-
fendant.

A lot of land of irregular outline, situate in the village of Roxton Falls, known and designated on the plan and book of official reference for the said village of Roxton Falls, as number two hundred and eighty one (281); bounded on the north east by number two hundred and eighty (280), on the south west by a number two hundred and eighty two (282), and number two hundred and eighty four (284) on the north west by Notre Dame street, on the south east by number two hundred and eighty six (286), containing in superficies 12788 feet, english measure.

To be sold at the office of the registrar of the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on WEDNESDAY, the NINETEENTH day of APRIL next, at the hour of ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the twenty ninth day of April next.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburg, 6th February, 1882. 528
[First published, 11th February, 1882.]

Ventes par le Shérif—Gaspé.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes avant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—Québec.

Percé, à savoir : } JOSEPH WHITEHEAD *et al.*,
No. 2404. } Demandeurs; contre L'HONORABLE THOMAS SAVAGE, Défendeur.

1. Un certain lot de terre sis et situé en la première concession du township de Percé, dans le comté de Gaspé, au lieu appelé l'Anse du Cap, contenant trois acres plus ou moins de front sur trente-trois acres, plus ou moins de profondeur; borné en front par les eaux du Golfe Saint-Laurent, en arrière par les terres de la seconde concession du dit township, d'un côté au nord-est par une route conduisant à la seconde concession, et de l'autre côté au sud-ouest par la terre de John Savage—avec la maison, grange, magasin, hangards et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances, tel que le tout existe actuellement. Sauf et excepté cette partie du dit lot de terre sus-décorit, sur lequel se trouvent un moulin à farine et a scie, les dalles du dit moulin, une partie des chaussées du dit moulin à farine et à scie.

2. Tout ce certain lot de terre situé au Grand Pabos, dans la seigneurie de Pabos, dans le comté de Gaspé, ayant huit arpents plus ou moins de front sur quarante arpents de profondeur; borné d'un côté à l'est par John Sulton, de l'autre côté à l'ouest par un lot appartenant à la "Gaspé Fishing and Coal Mining Company" ou ses représentants, en arrière par les terres incultes de la dite seigneurie, et en front par la mer—avec maison, grange, magasin, hangards, et toutes les autres bâties et améliorations dessus construites.

3. Tout ce certain lot de terre situé au Petit-Pabos, dans le dit comté de Gaspé, contenant deux arpents plus ou moins de front sur quarante de profondeur; borné à un côté à l'est par Alexandre Boudreault, de l'autre côté à l'ouest par le dit Thomas Savage, représentant John Sulton, en arrière par les terres du second rang, et en front par la mer—avec maison, grange et autres améliorations dessus construites.

4. Une terre située en la paroisse de la Grande Rivière, dans la seigneurie de la Grande Rivière, dans le dit comté de Gaspé, étant le numéro huit, sur le plan officiel de la dite seigneurie, contenant trois arpents de front sur quatorze arpents de profondeur; borné d'un côté à l'est par Joseph Octave Sirois, de l'autre à l'ouest par Jean-Baptiste Couture, senior, en front par les eaux de la rivière dite Grande Rivière, en arrière par les terres de la seconde concession—avec une maison, deux granges, un magasin et autres améliorations dessus construites, circonstances et dépendances.

5. Une terre sise et située au Petit Pabos susdit, contenant deux acres, plus ou moins de front sur quarante de profondeur; borne d'un côté à l'est par la terre occupée par Thomas C. Remon, de l'autre côté à l'ouest par James Garret, en front par la mer, en arrière par les terres du second

Sheriff's Sales.—Gaspé.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—Québec.

Percé, to wit : } JOSEPH WHITEHEAD *et al.*,
No. 2404. } Plaintiffs; against the HONORABLE THOMAS SAVAGE, Defendant.

1. A certain lot of land situate and being in the first concession of the township of Percé, in the county of Gaspé, at the place called Cape Cove, containing three acres more or less in front by thirty three acres, more or less, in depth; bounded in front by the waters of the Gulf of Saint Lawrence, in rear by the lands of the second concession of the said township, on one side to the north east by a by-road leading to the second concession, and on the other side to the south west by the property of John Savage—with the house, barn, shop hangards and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies, such as the whole now is. Saving and excepting that part of the said lot of land above described, on which are, a flour mill, a saw mill, the water pipes of the said mill, part of the dams of the said flour mill and saw mill.

2. All that certain lot of land situate at Grand Pabos, in the seignory of Pabos, in the county of Gaspé, measuring eight arpents more or less in front by forty arpents in depth; bounded on one side to the east by John Sulton, on the other side to the west by a lot belonging to the Gaspé Fishing and Coal Mining Company or its representatives, in rear by the wild lands of the said seignory, and in front by the sea—with the house, barn, shop, hangards and all the buildings and improvements thereon erected.

3. All that certain lot of land situate at Little Pabos, in the said county of Gaspé, containing two arpents more or less in front by forty in depth; bounded on one side to the east by Alexandre Boudreault, and on the other side to the west by the said Thomas Savage, representing John Sulton, in rear by the lands of the second range, and in front by the sea—with house, barn and other improvements thereon erected.

4. A land situate in the parish of Grand River, in the seignory of Grand River, in the said county of Gaspé, being number eight, on the official plan of the said seignory, containing three arpents in front by fourteen arpents in depth; bounded on one side to the east by Joseph Octave Sirois, on the other to the west by Jean Baptiste Couture, senior, in front by the waters of the river called Grand River, in rear by the lands of the second concession—with a house, two barns, a shop and other improvements thereon erected, circumstances and dependencies.

5. A land situate and being at Little Pabos aforesaid, containing two acres, more or less, in front by forty in depth; bounded on one side to the east by the land occupied by Thomas C. Remon, on the other side to the west by James Garret, in front by the sea, in rear by the lands of

rang—avec maison, grange et autres améliorations dessus construites, circonstances et dépendances.

6. Un certain lot de terre sis et située au Grand Pabos, contenant suivant plan et arpentages, six arpents de front sur quarante de profondeur; borné à l'est par John Toymen, junior, à l'ouest par Martin Wall, en arrière par les terres de la Couronne, et en front par les eaux de la baie du Grand Pabos—avec toutes les bâtisses et améliorations dessus construites.

7. Un certain emplacement de pêche situé du côté est du chenal du Grand Pabos, contenant trois arpents environ en superficie; borné en front par la dite Rivière de Pabos, en arrière par la mer, d'un côté au nord-est par un petit lot occupé par James Miles, de l'autre côté au sud-ouest par M. M. King Brothers & Co.—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

8. Un lot de terre situé au lieu appelé Petite Rivière, dans le dit township de Perce, contenant trente-cinq acres, plus ou moins en superficie, sur un front de deux chaînes, quatre-vingt-dix-sept mailles; borné au front par la mer, en arrière par les Terres de la Couronne, d'un côté à l'est par William Ahearn, de l'autre côté à l'ouest par le dit Thomas Savage, représentant John Jones—avec maison, grange et autres améliorations dessus construites, circonstances et dépendances.

9. Un lot de terre sis et situé en la seigneurie de la Grande Rivière susdite, d'un arpent et un quart de front sur la profondeur qui peut se trouver à prendre par devant du chemin de la Reine, et par derrière aux terres du second rang; tenant d'un côté à l'ouest au terrain de la Fabrique du dit lieu de la Grande Rivière, et de l'autre côté à l'est à Philippe Bertrand—avec maison grange et autres améliorations.

10. Un emplacement situé au même lieu, d'un arpent environ de front sur un arpent et un quart environ de profondeur; borné au nord par le chemin de la Reine, au sud par Joseph Octave Sirois, à l'ouest par une route qui sert à sortir de la mer, et à l'est par Thomas Tremblay—avec un magasin dessus érigé.

11. Un certain lopin de terre situé au même lieu, d'un arpent environ de front sur deux arpents environ de profondeur; borné d'un côté à l'ouest partie par Thomas Carbery et partie par le dit Thomas Savage, à l'est à Louis Zéphirin Joncas—avec hangard et autres améliorations, circonstances et dépendances.

12. Un certain emplacement de pêche situé au même lieu, d'un arpent et demi environ de front sur un arpent de profondeur; tenant d'un côté à l'ouest partie à l'embouchure de la "Rivière" dite Grande Rivière, et partie à Thomas Carbery, de l'autre côté à l'est au lot précédemment désigné; tenant par devant à la mer, par derrière à Thomas Carbery—avec un hangard et autres améliorations dessus construites.

13. Un autre emplacement de pêche de trente-cinq pieds ou environ de front sur un demi arpent ou environ de profondeur; prenant par devant à la rivière, et par derrière à la route déjà mentionnée, au nord à Joseph Octave Sirois, et au sud à Thomas Carbery—avec chaudron et vignots dessus construits.

14. Un certain lot de terre situé au Grand Pabos susdit, contenant deux arpents, plus ou moins de front sur quarante arpents de profondeur; borné à l'est par William Lake, à l'ouest et en arrière par les Terres de la Couronne, au front par la rivière de Pabos—avec maison et grange dessus construites.

15. Un morceau ou lot de terre situé sur le Cap Désespoir, contenant environ un acre et un quart de front sur environ neuf acres de profondeur; borné au front par la mer, en arrière par John Ahearn, d'un côté au sud-ouest par Benjamin Treachy, et de l'autre côté au nord-est par James Ahearn—circonstances et dépendances.

16. Une terre sise et située à la Petite Rivière

the second range—with a house, barn, and other improvements thereon erected, circumstances and dependencies.

6. A certain lot of land situate and being at Grand Pabos, containing according to the plan and survey, six arpents in front by forty in depth; bounded on the east by John Toymen, junior, on the west by Martin Wall, in rear by the Crown lands, and in front by the waters of the Grand Pabos Bay—with all the buildings and improvements thereon erected.

7. A certain fishing lot situate on the east side of the Grand Pabos channel, containing about three arpents in superficies; bounded in front by the said river Pabos, in rear by the sea, on one side to the north east by a little lot occupied by James Miles, on the other side to the south west by Messrs. King Brothers & Co.—with buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

8. A lot of land situate at the place called Little River, in the said township of Percé, containing thirty five acres, more or less, in superficies, by a frontage of two chains, ninety seven links; bounded in front by the sea, in rear by the Crown Lands, on one side to the east by William Ahearn, and on the other side to the west by the said Thomas Savage, representing John Jones—with house, barn and other improvements thereon erected, circumstances and dependencies.

9. A lot of land situate and being in the seigniory of Grand River aforesaid, of one arpent and a quarter in front by the depth there may be between the Queen's road in front, and the lands of the second range in rear; bounded on one side to the west by the land of the Fabrique of Grand River aforesaid, and on the other side to the east by Philippe Bertrand—with house, barn and other improvements.

10. A lot situate at the same place, of about one arpent in front by one arpent and a quarter in depth; bounded on the north by the Queen's highway, on the south by Joseph Octave Sirois, on the west by a by-road used as an outlet to the sea, and on the east by Thomas Tremblay—with a shop thereon erected.

11. A certain lot of land situate at the same place, of about one arpent in front by about two arpents in depth; bounded on one side to the west partly by Thomas Carbery and partly by the said Thomas Savage, on the east by Louis Zéphirin Joncas—with hangard and other improvements, circumstances and dependencies.

12. A certain fishing lot situate at the same place, of about one arpent and a half in front by one arpent in depth; bounded on one side to the west partly by the mouth of the "River" called Grand River and partly by Thomas Carbery, on the other side to the east by the lot above described; bounded in front by the sea, in rear by Thomas Carbery—with a hangard and other improvements thereon erected.

13. Another fishing lot of about thirty five feet in front by one half arpent or thereabouts in depth; bounded in front by the river, in rear by the by-road above mentioned, on the north by Joseph Octave Sirois, and on the south by Thomas Carbery—with drying stage and tables (vignots) thereon erected.

14. A certain lot of land situate at Grand Pabos aforesaid, containing two arpents more or less, in front by forty arpents in depth; bounded on the east by William Lake, on the west and in rear by the Crown Lands, in front by the Pabos river—with house and barn thereon erected.

15. A piece of land situate on Cap Désespoir, containing about one acre and a quarter in front by about nine acres in depth; bounded in front by the sea, in rear by John Ahearn, on one side to the south west by Benjamin Treachy, and on the other side to the north east by James Ahearn—circumstances and dependencies.

16. A land situate and being at Little River

susdite, dans le dit township de Percé, contenant un arpent plus ou moins de front sur trente-trois et un tiers de profondeur; borné d'un côté à l'ouest par Joseph Desbois, fils, de l'autre côté à l'est par Fabin Baronnet, fils, en front par la mer, et en arrière par les terres du second rang—avec maison, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

17. Un certain lot de terre sis et situé au Grand Pabos susdit, contenant un arpent, ou environ de front sur quarante arpents de profondeur; borné d'un côté à l'est par James McIsaac, de l'autre côté à l'ouest par le dit Thomas Savage, en arrière par les terres du second rang, en front par la mer—avec maison et autres améliorations dessus construites.

18. Un arpent et un quart de terre de front sur quarante arpents de profondeur, sis et situé au Grand Pabos susdit, et portant le numéro quatre-vingt-onze; borné au front par la baie du Grand Pabos, d'un côté à l'ouest par François Jeannot, de l'autre côté à l'est par le numéro quatre-vingt-dix, et en arrière par le second rang—avec toutes les améliorations dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau du régistreur de la division d'enregistrement de Gaspé, à Percé, LUNDI, le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-deux.

L. Z. JONCAS, Sheriff.

Bureau du Shérif, Percé, 3 mars 1882. [Première publication, 11 mars 1882.]

aforesaid, in the said township of Percé, containing one arpent more or less in front by thirty three arpents and one third in depth; bounded on one side to the west by Joseph Desbois, junior, on the other side to the east by Fabin Baronnet, junior, in front by the sea, and in rear by the lands of the second range—with house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

17. A certain lot of land situate and being at Grand Pabos aforesaid, containing one arpent or thereabouts in front by forty arpents in depth; bounded on one side to the east by James McIsaac, on the other side to the west by the said Thomas Savage, in rear by the lands of the second range, in front by the sea—with a house and other improvements thereon erected.

18. One arpent and a quarter of land in front by forty arpents in depth, situate at Grand Pabos aforesaid, being number ninety one; bounded in front by the Grand Pabos Bay, on one side to the west by François Jeannot, on the other side to the east by number ninety, and in rear by the second range—with all the improvements thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the registration division of Gaspé, at Percé, on MONDAY, the SEVENTEENTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty second day of April, one thousand eight hundred and eighty two.

L. Z. JONCAS, Sheriff.

Sheriff's Office, Percé, 3rd March, 1882. [First published, 11th March, 1882.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } WILLIAM REID, Demandeur; contre
No. 136. } DAME CATHERINE LANE *et al.*, Défendeurs.

Une terre située au côté est de la Rivière du Sud-Ouest, en la paroisse de Sainte-Brigitte, dans le district d'Iberville, de la contenance (déduction faite du terrain appartenant au chemin de fer South Eastern, passant sur la dite terre), de soixante et dix-huit arpents et cinquante perches en superficie, plus ou moins, sans garantie de mesure précise; étant le No. 271, des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Sainte-Brigitte—avec les bâtisses y érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Brigitte susdite, le QUINZIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit rapportable le vingt-troisième jour de mai prochain.

CHS. NOLIN, Sheriff.

Bureau du Shérif, Saint-Jean, 3 mars 1882. [Première publication, 11 mars 1882.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court.—District of Iberville.

Saint Johns, to wit: } WILLIAM REID, Plaintiff; against
No. 136. } DAME CATHERINE LANE *et al.*, Defendants.

A farm situated on the east side of the South West River, in the parish of Sainte-Brigitte, in the district of Iberville, containing (the ground of the South Eastern Railway, passing on the said farm deducted), seventy eight arpents and fifty perches in superficies, more or less, without any guarantee of precise measure; being the No. 271, of the official plan and book of reference of the said parish of Sainte-Brigitte—with the buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte-Brigitte aforesaid, on the FIFTEENTH day of MAY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty third day of May next.

CHS. NOLIN, Sheriff.

Sheriff's Office, Saint Johns, 3rd March, 1882. [First published, 11th March, 1882.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } CHARLES ARPIN, De-
No. 69. } mandeur; contre AL-
FRED BONNEAU, Défendeur.

Un lot de terre connu sous No. 281, des plan et livre de renvoi officiels de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, étant le coin nord-ouest des rues Saint-Charles et Jacques-Cartier—avec maison et autres bâtisses y érigées.

Pour être vendu en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean susdite, le DEUXIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de mai prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif,

Saint-Jean, 7 février 1882.

[Première publication, 11 février 1882.]

Shérif,

565 2

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } CHARLES ARPIN,
No. 69. } Plaintiff; vs. ALFRED-
BONNEAU, Defendant.

A lot of land known under No. 281, of the official plan and book of reference of the town of Saint Johns, in the district of Iberville, being the north west corner of the Saint Charles and Jacques Cartier streets—with a house and other building thereon.

To be sold at my office, in the court house, in the town of Saint Johns aforesaid, on the SECOND day of MAY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the sixth day of May next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office,

Saint Johns, 7th February, 1882.

[First published, 11th February, 1882.]

Sheriff.

566

Ventes par le Shérif—Montmagny

ANVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.

Montmagny, à savoir : } DAME ADELE DE-
No. 45. } MISE DELINA

BELANGER, de la paroisse de Saint-Jean Port Joly, veuve de feu Charles Clovis Riverin, en son vivant, de la cité de Québec, marchand; contre CYPRIEN JEAN, de la paroisse de Saint-Jean Port Joly, cultivateur, savoir :

Une terre aise et située en la première concession de la paroisse de Saint-Jean Port Joly, contenant deux arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur; bornée par-devant au nord au fleuve Saint-Laurent, par derrière au sud au bout de la dite profondeur, joignant au sud-ouest et au nord-est à Augustin Jean, connue au livre de renvoi et sur le plan officiel du cadastre du comté de l'Islet, pour la paroisse de Saint-Jean Port Joly, sous le numéro 307, et partie du No. 306, contenant en superficie quatre-vingt-quatre arpents (84)—avec ensemble une maison, grange et un hangard dessus construits, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jean Port Joly, VENDREDI, le DOUZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mai prochain.

J. D. LÉPINE.

Bureau du Shérif,

Montmagny, 6 mars 1882.

[Première publication, 11 mars 1882.]

Shérif.

913

Sheriff's Sales.—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time **within six days next after the return of the Writ.**

FIERI FACIAS.

Superior Court.

Montmagny, to wit : } DAME ADELE DEMISE
No. 45. } DELINA BELANGER.

of the parish of Saint Jean Port Joly, widow of the late Charles Clovis Riverin, in his lifetime, of the city of Quebec, merchant; against CYPRIEN JEAN, of the parish of Saint Jean Port Joly, farmer, to wit :

A land situate in the first concession of the parish of Saint Jean Port Joly, containing two arpents in front by forty two arpents in depth; bounded in front to the north by the river Saint Lawrence, in rear to the south by the end of the said depth, on the south west and north east by Augustin Jean, known on the book of reference and on the official plan of the cadastre of the county of l'Islet, for the parish of Saint Jean Port Joly, as No. 307, and part of No. 306, containing in superficies eighty four (84) arpents—with a house, barn and hangard thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Jean Port Joly, on FRIDAY, the TWELFTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of May next.

J. D. LÉPINE,

Sheriff's Office,

Montmagny, 6th March, 1882.

[First published, 11th March, 1882.]

Sheriff.

914

Ventes par le Shérif—Montréal

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le **Régistrateur** n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du **Bref**.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit pour le district de Montréal.

Montréal, à savoir: } **LA CITE DE MONTREAL,**
No. 6290. } **un corps politique et incor-**
poré ayant sa principale place d'affaires dans la cité de Montréal, Demanderesse: contre les terres et tènements d'ANTOINE GRIGNON, ci-devant de Montréal, maintenant absent de la Province de Québec, Défendeur.

Un emplacement sis et situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, connu et désigné comme lot No. 1181, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, préparés pour les fins d'enregistrement; borné en front par la rue Jacques-Cartier—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Montréal, le **DOUZIEME** jour de **Mai** prochain, à **DIX** heures **ET** **DEMI** de l'avant-midi. Le dit **bref** rapportable le **quinzième** jour de **mai** prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 8 mars 1882. Shérif. 939
[Première publication, 11 mars 1882.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **THE MONTREAL LOAN**
No. 1367. } **AND MORTGAGE COM-**
PANY, corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal, Demanderesse; contre les terres et tènements de JOHN McDERMOTT, du village de Saint-Gabriel, dans le district de Montréal, épicier, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement sis et situé en la paroisse de Saint-Gabriel, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, district de Montréal, formant la moitié sud-est du lot officiel numéro deux mille huit cent trente (2830), connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels faits pour la municipalité de la paroisse de Montréal, de la contenance de vingt-deux pieds et demie de front sur cent pieds de profondeur; plus ou moins, sans garantie de mesure précise; mais tel que contenu dans les bornes suivantes, savoir: borné en front par la rue Saint Patrick, d'un côté par Edward Lynch, et d'autre côté par Thomas Lamb, en profondeur par B. Kelly ou représentants, avec droit de passage entre le dit lot présentement saisi et le dit Thomas Lamb—avec une maison en bois lambrisée en briques et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le **DOUZIEME** jour de **Mai** prochain, à **ONZE** heures de l'avant-midi. Le dit **bref** rapportable le **vingtième** jour de **mai** prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 8 mars 1882. Shérif. 945
[Première publication, 11 mars 1882.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

A PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS

Circuit Court for the district of Montreal.

Montreal, to wit: } **THE CITY OF MONTREAL,**
No. 6290. } **a body politic and cor-**
porate duly incorporated, having their chief place of business in the city of Montreal. Plaintiffs; against the lands and tenements of ANTOINE GRIGNON, formerly of Montreal, but now absent from the province of Quebec, Defendant.

A certain lot or emplacement situate and being in the Saint James ward, of the city of Montreal, being known and designated as lot No. 1181, upon the official plan and in the book of reference of said Saint James ward, prepared for registration purposes; bounded in front by Jacques-Cartier street—with buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the **TWELFTH** day of **MAY** next, at **HALF PAST TEN** o'clock in the forenoon. The said writ returnable the **fifteenth** day of **May** next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montréal, 8th March, 1882. Sheriff. 940
[First published, 11th March, 1882.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **THE MONTREAL LOAN**
No. 1367. } **AND MORTGAGE COM-**
PANY, a body politic and corporate, having its principal place of business in the city of Montreal, in the district of Montreal, Plaintiffs; against the lands and tenements of JOHN McDERMOTT, of the village of Saint Gabriel, in the district of Montreal, grocer, Defendant.

A lot of land situate and being in the parish of Saint Gabriel, forming heretofore part of the parish of Montreal, district of Montreal, forming the south east part of official lot number two thousand eight hundred and thirty (2830), known and designated on the official plan and book of reference made for the municipality of the parish of Montreal, containing twenty two feet and a half in front by one hundred feet in depth, more or less, without warranty of precise measure; bounded in front by Saint Patrick street, on one side by Edward Lynch, and on the other side by Thomas Lamb, in rear by B. Kelly or representatives, with right of passage between the lot now seized and the said Thomas Lamb—with a house cased in brick and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the **TWELFTH** day of **MAY** next, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the **twentieth** day of **May** next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montréal, 8th March, 1882. Sheriff. 946
[First published, 11th March, 1882.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } ALEXANDER HENDERSON, des cité et district de Montréal, photographe et commerçant, Demandeur ; contre les terres et tenements de ALEXANDER B. ALMOUR, ci-devant des cité et district de Montréal, et maintenant de la cité d'Halifax, dans la province de la Nouvelle Écosse, Défendeur.

Le sixième indivis, appartenant au Défendeur dans cette cause, dans les immeubles ci-après décrits, savoir :

1. Un lot de terre situé dans la cité de Montréal, connu et désigné sur le plan et dans le livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Anne, de la dite cité de Montréal, comme lot numéro dix-huit cent soixante dix-sept (1877) ; borné en front par la rue Saint-Joseph—avec les bâtisses sus-érigées.

2. Un autre lot de terre situé dans la dite cité de Montréal, connu et désigné au plan et dans le livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, de la dite cité de Montréal, comme lot numéro onze cent vingt-neuf (1129) ; borné en front par la rue Honover—avec les bâtisses sus-érigées.

3. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné au plan et dans le livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine, de la dite cité de Montréal, comme lot numéro treize cent quarante-trois (1343) ; borné en front par la rue Sainte Catherine—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus à mon bureau, dans la cité de Montréal, le DOUZIÈME jour de MAI prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 8 mars 1882. Shérif. 941

[Première publication, 11 mars 1882.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE MONTREAL LOAN COMPANY, corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires dans la cité de Montréal, Demanderesse ; contre les terres et tenements de MARY DEIGNAN, du village de Saint-Gabriel, dans le district de Montréal, veuve de feu John Studt, en son vivant, employé à la compagnie du chemin de fer le Grand Tronc, décédé, la dite Mary Deignan étant légataire universelle et seule exécutrice testamentaire de feu James Deignan, en son vivant, du village de Saint-Gabriel, dans le dit district de Montréal, Défenderesse.

Un lot de terre sis et situé dans la paroisse de Saint-Gabriel, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, district de Montréal, connu et désigné sous le numéro trois mille cent quarante sept (3147), aux plan et livre de renvoi officiels fait pour la municipalité de la paroisse de Montréal ; borné en front par la rue Wellington—avec maison lambrisée en briques et autres bâtisses y érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DOUZIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 8 mars 1882. Shérif. 843

[Première publication, 11 mars 1882.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } AUGUSTIN ROBERT, et OLIVIER ROBERT, tous deux commerçants, et ANTOINE ALEX-

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } ALEXANDER HENDERSON, of the city and district of Montreal, photographer and trader, Plaintiff ; against the lands and tenements of ALEXANDER B. ALMOUR, heretofore of the city and district of Montreal, and now of the city of Halifax, in the province of Nova Scotia, Defendant.

The undivided one sixth part belonging to the Defendant in this cause, in the following described immovables, to wit :

1. A lot of land situate in the city of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference of Sainte Ann's ward, of the said city of Montreal, as lot number eighteen hundred and seventy seven (1877) ; bounded in front by Saint Joseph street—with the buildings thereon erected.

2. Another lot of land situate in the said city of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference of Saint Antoine ward, of the said city of Montreal, as lot number eleven hundred and twenty nine (1129) ; bounded in front by Honover street—with the buildings thereon erected.

3. Another lot of land situate at the same place, known and designated on the official plan and in the book of reference of said Saint Antoine ward, of the said city of Montreal, as lot number thirteen hundred and forty three (1343) ; bounded in front by Sainte Catherine street—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWELFTH day of MAY next, at HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty sixth day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montréal, 8th March, 1882. Sheriff. 942

[First published, 11th March, 1882.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE MONTREAL LOAN COMPANY, a body politic and corporate having its principal place of business in the city of Montreal, Plaintiff ; against the lands and tenements of MARY DEIGNAN, of the village of Saint-Gabriel, in the district of Montreal, widow of the late John Studt, in his lifetime, employee in the Grand Trunk Railway Company, deceased, the said Mary Deignan being the universal legatee and sole executrix of the late James Deignan, in his lifetime, of the village of Saint-Gabriel, in the said district of Montreal, Defendant.

A lot of land situate and being in the parish of Saint Gabriel, forming heretofore part of the parish of Montreal, district of Montreal, known and designated as number three thousand one hundred and forty seven (3147), on the official plan and book of reference made for the municipality of the parish of Montreal ; bounded in front by Wellington street—with a house cased with brick and out-buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWELFTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU

Sheriff's Office, Montréal, 8th March, 1882. Sheriff. 844

[First published, 11th March, 1882.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } AUGUSTIN ROBERT and OLIVIER ROBERT, both traders, and ANTOINE ALEXANDRE

ANDRE TROTTIER, caissier de la Banque du Peuple, tous trois de la dite cité de Montréal, Demandeurs; contre les terres et tenements de FRANCIS HARVEY, des cité et district de Montréal, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé sur le niveau de la rue Moreau; et borné en front par la dite rue Moreau, à Hochelaga, paroisse de La Nativité de la Sainte-Vierge, connu et désigné sous le numéro cent quatre-vingt-dix-sept (197), sur le plan et dans le livre de renvoi de la subdivision du numéro officiel quatre-vingt (80), du dit village incorporé d'Hochelaga; contenant ce dit lot cinquante pieds de largeur sur cent soixante et quinze pieds de profondeur, plus ou moins, et mesure anglaise—sans bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DOUZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 8 février 1882. [Première publication, 11 février 1882.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: THE DUNDEE MORTGAGE AND TRUST INVESTMENT COMPANY (en commandite) de Dundee, en Ecosse, corps dûment incorporé en vertu des lois du Parlement de la Grande Bretagne et d'Irlande, et autorisée à faire des affaires dans la Puissance du Canada, et ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Montréal, Demanderesse; contre les terres et tenements de JOHN HUGHES, du village de Saint-Jean-Baptiste, en le district de Montréal, gentilhomme, Défendeur.

1. Ce lot de terre sis et situé en le village de Saint-Jean-Baptiste, et étant connu aux plan et livre de renvoi officiels du dit village, sous le numéro trois cent quarante-huit (348), contenant quarante-deux pieds six pouces de largeur en front et en arrière sur cent cinquante pieds de profondeur, et contenant une superficie d'environ six mille trois cent soixante et quinze pieds, plus ou moins; borné en front par la continuation de la rue Saint-Laurent, en arrière par la rue Saint-Dominique, d'un côté au nord-ouest partie par la propriété du dit défendeur, et partie par la propriété de Pierre Beaubien ou ses représentants, et de l'autre côté au sud-est partie par la propriété d'un nommé Varnier ou représentants, et partie par la propriété d'un nommé Martineau ou représentants—avec une maison en briques à deux étages, connue sous les numéros vingt-sept, vingt-neuf et trente et un, de la dite rue Saint-Laurent, et remises sus-érigées.

2. Ce lot de terre voisin du susdit lot, contenant trente-huit pieds de largeur sur soixante et dix-neuf pieds de profondeur, le tout mesure française, plus ou moins; borné en front au sud-ouest par la rue Saint-Laurent, en arrière au nord-est par un nommé Pierre Beaubien ou représentants, au nord-ouest par une rue projetée, maintenant faite et appelée rue Saint-Jean-Baptiste, et au sud-est par le propriété ci-dessus décrite—avec une maison en briques à deux étages sus-érigées. Le dit lot est maintenant connu aux plan et livre de renvoi officiels du dit village de Saint-Jean-Baptiste, sous le numéro trois cent quarante-neuf (349).

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le DOUZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 8 février 1882. [Première publication, 11 février 1882.]

TROTTIER, cashier of the *Banque du Peuple*, all three of the said city of Montreal, Plaintiffs; against the lands and tenements of FRANCIS HARVEY, of the city and district of Montreal, Defendant.

A lot of land situate in the alignment of Moreau street; bounded in front by the said Moreau street, at Hochelaga, parish of La Nativité de la Sainte Vierge, known and designated as number one hundred and ninety seven (197), on the plan and in the book of reference of the subdivision of number eighty (80), of the said incorporated village of Hochelaga; said lot measuring fifty feet in width by one hundred and seventy five feet in depth, more or less, english measure—without buildings.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWELFTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty eighth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montreal, 8th February, 1882. [First published, 11th February, 1882.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, to wit: THE DUNDEE MORTGAGE AND TRUST INVESTMENT COMPANY (limited), of Dundee, in Scotland, a body corporate duly incorporated under the laws of the Parliament of Great Britain and Ireland, and authorised to carry on business within the Dominion of Canada, and having their chief place of business therein at the city of Montreal, Plaintiffs; against the lands and tenements of JOHN HUGHES, of the village of Saint Jean Baptiste, in the district of Montreal, gentleman, Defendant.

1. That certain lot of land situate and being in the village of Saint Jean Baptiste, and being known upon the official plan and book of reference of the said village, by the number three hundred and forty eight (348), containing forty two feet six inches in breadth in front and in rear by one hundred and fifty feet in depth, and containing a superficie of about six thousand three hundred and seventy five feet or thereabout, more or less; bounded in front by the continuation of Saint Lawrence street, in rear by Saint Dominique street, on one side to the north west partly by the property of the said defendant, and partly by the property of Pierre Beaubien or his representatives, and on the other side to the south east partly by the property of one Varnier or representatives, and partly by the property of one Martineau or representatives—with a two story brick dwelling house, known as numbers twenty seven, twenty nine and thirty one, on said Saint Lawrence street, and sheds thereon erected.

2. That certain lot of land adjoining the above, containing thirty eight feet in width by seventy nine feet in depth, the whole french measure, and more or less; bounded in front to the south west by Saint Lawrence street, in rear to the north east by one Pierre Beaubien or representatives, to the north west by a projected street, now formed and called Saint Jean Baptiste street, and to the south east by the property above described—with a two story brick house thereon erected. The said lot presently known in the official plan and book of reference of the said village of Saint Jean Baptiste, by the number three hundred and forty nine (349).

To be sold at my office, in the city of Montreal, the TWELFTH day of APRIL next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifteenth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montreal, 8th February, 1882. [First published, 11th February, 1882.]

Ventes par le Shérif—Ottawa.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-igné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport en bref de la Cour Supérieure.—Ottawa.

Province de Québec, } HIRAM COMFORT, de
Dist. et d'Ottawa. } la paroisse de Saint-
No. 433. } Thomas, dans le comté
d'Elgin, dans la province d'Ontario, marchand,
Demandeur; contre les terres et tenements
d'AMBROISE ROY, du lieu ci-devant nommé le
village de Hull, maintenant la cité de Hull, dans
le district d'Ottawa, peintre et commerçant,
Défendeur, et M. Fleming, Church & Kenney,
avocats du demandeur, demandeurs par distraction
de frais, à savoir:

Tous ces certains morceaux ou lopins de terre connus et décrits comme étant les lots numéros six et sept, du bloc numéro huit, dans le village supérieur (upper) de Hull, à présent la cité de Hull, le dit lot numéro six étant borné comme suit: au nord par la rue Guy, à l'est par la rue de la Ravine, dans la dite cité, au sud par la propriété de William McKay Wright ou ayant causes, et à l'ouest par le lot numéro sept ci-après décrit. Le dit lot contenant en superficie quatorze centièmes d'un acre et ayant un front de soixante et dix-huit chaînons (links) sur la rue Guy, et une profondeur de cent cinquante chaînons (links). Le dit lot numéro sept étant borné comme suit: au nord par la rue Guy, à l'est par le numéro six ci-dessus décrit, au sud par la propriété de William McKay Wright ou ayant causes, à l'ouest par la propriété de Charles E. Graham, le dit lot ayant une superficie de onze centièmes d'un acre et ayant un front de soixante et quinze chaînons (links) sur la rue Guy susdite, et une profondeur de cent cinquante chaînons (links)—avec les bâtisses dessus érigées et les membres et dépendances d'icelles.

Pour être vendus au bureau du registrateur pour le comté d'Ottawa, en la cité de Hull, le VINGT-DEUXIÈME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de juin 1882.

LOUIS M. COUTLÉE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 6 mars 1882. 953
[Première publication, 11 mars 1882.]

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

From the Superior Court.—Ottawa.

Province of Québec, } HIRAM COMFORT, of
District of Ottawa. } the parish of Saint
No. 433. } Thomas, in the county of
Elgin, in the Province of Ontario, merchant,
Plaintiff; against the lands and tenements of
AMBROISE ROY, of the place heretofore called the
village of Hull, now the City of Hull, in the
district of Ottawa, painter and trader, Defendant,
and Messrs. Fleming, Church & Kenney, Plaintiff's
attorneys, plaintiffs *par distraction de frais*, to
wit:

All those certain pieces or parcels of land known and described as lots numbers six and seven, in block number eight, in the upper village of Hull, now the city of Hull, the said lot number six, being bounded, as follows: north by Guy street, and east by Ravine street, in said city, south by the property of William McKay Wright or assigns, and west by lot number seven, hereinafter described. Said lot containing in superficies fourteen hundredths of an acre and having a frontage on Guy street of seventy eight links and a depth of one hundred and fifty links. The said lot number seven being bounded as follows: north by Guy street, east by lot number six hereinabove described, south by the property of William McKay Wright or assigns, west by the property of Charles E. Graham, the said lot having a superficies of eleven hundredths of an acre and having a frontage on Guy street aforesaid, of seventy five links, and a depth one hundred and fifty links—with the buildings thereon erected, and the members and appurtenances thereof.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the TWENTY SECOND day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourteenth day of June, 1882.

LOUIS M. COUTLÉE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 6th March, 1882. 954
[First published, 11th March, 1882.]

Ventes par le Shérif—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou

Sheriff's Sales—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*,

autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Espomas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **A**MABLE COTE, de la paroisse Saint-Agapit, marchand; contre **JAMES MULLAVEY**, de la paroisse de Saint-Patrick de Beauvillage, cultivateur, à savoir :

1. Les numéros 203 et 204, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Patrick de Beauvillage, étant un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Patrick de Beauvillage, contenant trois acres de front sur trente de profondeur, plus ou moins; borné en front par la rivière Beauvillage, en arrière au bout de la dite profondeur, d'un côté à l'ouest à Edward Mullavey, et de l'autre côté à l'est à Michael Mullavey.—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Le numéro 26, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Patrick de Beauvillage, étant un lot de terre en la paroisse de Saint-Patrick de Beauvillage, concession Belfast, de trois arpents de front sur trente de profondeur, plus ou moins; borne au nord par le numéro quatorze, à l'est par le numéro vingt-sept, au sud par les numéros cent trente-deux et cent trente-cinq, et à l'ouest par les numéros quinze et vingt-cinq—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Patrick de Beauvillage, le **DOUZIÈME** jour de **MAI** prochain, à **DIX** heures avant-midi. Le dit bref rapportable le **viugt-sixième** jour de mai prochain.

C. ALLEYN,

Shérif.
965

Québec, 7 mars 1882.

[Première publication, 11 mars 1882.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **L**A CORPORATION DE LA CITE DE QUEBEC, contre **UN PROPRIETAIRE INCONNU**, à savoir :

1. Partie du No. 4203, du cadastre officiel du quartier Montcalm, de la cité de Québec, étant le quart est d'un emplacement situé rue Sainte-Julie, de vingt et un pieds et trois pouces de front sur soixante-quatorze pieds de profondeur; borné en front par la dite rue Sainte-Julie, en arrière par le terrain du gouvernement, d'un côté à l'est par Weston Hunt, et de l'autre côté à l'ouest par Rachel Woods—circonstances et dépendances. Sujet en faveur des Demoiselles Ann Stewart et Eleanor Jane Stewart, à une rente constituée de neuf piastres par année et autres charges mentionnées en le titre nouvel par William Woods, en date du 31 mai 1855; la dite rente affectant tout le dit No. 4203.

2. Partie du No. 4203, du cadastre officiel du quartier Montcalm, de la cité de Québec, étant le quart ouest d'un emplacement situé rue Sainte-Julie, de vingt et un pieds et trois pouces de front sur soixante-quatorze pieds de profondeur; borné en front par la dite rue Sainte-Julie, en arrière par le terrain du gouvernement, d'un côté à l'est par Mary Woods, de l'autre côté à l'ouest par William Reason. Sujet en faveur des Demoiselles Ann Stewart et Eleanor Jane Stewart, à une rente constituée de neuf piastres par année et autres charges mentionnées en le titre nouvel par William Woods, en date du 31 mai 1855; la dite rente affectant tout le dit No. 4203.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le **DOUZIÈME** jour de **MAI** prochain, à **DIX** heures du matin. Le dit bref rapportable le **trentième** jour de mai prochain.

C. ALLEYN,

Shérif.
969

Québec, 9 mars 1882.

[Première publication, 11 mars 1882.]

are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **A**MABLE COTE, of the parish of Saint Agapit, merchant; against **JAMES MULLAVEY**, of the parish of Saint Patrick de Beauvillage, farmer, to wit :

1. Lots numbers 203 and 204, of the official cadastre of the parish of Saint Patrick de Beauvillage, being a lot situate in the parish of Saint Patrick de Beauvillage, containing three acres in front by thirty in depth, more or less; bounded in front by the river Beauvillage, in rear by the end of the said depth, on one side to the west by Edward Mullavey, and on the other side to the east by Michael Mullavey—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Lot number 26, of the official cadastre of the parish of Saint Patrick de Beauvillage, being a lot of land situate in the parish of Saint Patrick de Beauvillage, Belfast concession, containing three arpents in front by thirty in depth, more or less; bounded on the north by number fourteen, on the east by number twenty seven, on the south by numbers one hundred and thirty two and one hundred and thirty five, and on the west by numbers fifteen and twenty five—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Patrick de Beauvillage, on the **TWELFTH** day of **MAY** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty sixth day of May next.

C. ALLEYN,

Sheriff.
966

Québec, 7th March, 1882.

[First published, 11th March, 1882.]

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **T**HE CORPORATION OF THE CITY OF QUEBEC, against **AN UNKNOWN PROPRIETOR**, to wit :

1. Part of No. 4203, of the official cadastre of Montcalm ward, of the city of Québec, being the east quarter of a lot situate on Saint Julia street, of twenty one feet three inches in front by seventy four feet in depth; bounded in front by Saint Julia street aforesaid, in rear by the government land, on one side to the east by Weston Hunt, and on the other side to the west by Rachel Woods—circumstances and dependencies. Subject in favor of the Misses Anne Stewart and Eleanor Jane Stewart, to a constituted rent of nine dollars a year and other charges setforth in the renewal deed by William Woods, dated the 31st May, 1855; said rent affecting the whole of the said lot No. 4203.

2. Part of No. 4203, of the official cadastre of Montcalm ward, of the city of Québec, being the west quarter of a lot situate on Saint Julia street, of twenty one feet three inches in front by seventy four feet in depth; bounded in front by Saint Julia street aforesaid, in rear by the government land, on one side to the east by Mary Woods, on the other side on the west by William Reason. Subject in favor of the Misses Anne Stewart and Eleanor Jane Stewart, to a constituted rent of nine dollars a year, and other charges setforth in the renewal deed by William Woods, dated the 31st May, 1855; said rent affecting the whole of the said lot No. 4203.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the **TWELFTH** day of **MAY** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of May next.

C. ALLEYN,

Sheriff.
970

Québec, 9th March, 1882.

[First published, 11th March, 1882.]

FIERI FACIAS.
Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } **JOSUAH THOMPSON**, de
No. 577. } la ville de Lévis, marchand ;
contre le **REVEREND THOMAS AUBERT DE**
GASPE, prêtre, de la ville de Lévis, en sa qualité
d'exécuteur testamentaire de feu Dame Alice
Coote, veuve de feu Ignace George Gagnon, en
son vivant, inspecteur de bateaux à vapeur de
Lévis, à savoir :

1. Le No. 73, du cadastre officiel du quartier
Notre-Dame de la ville de Lévis ; borné vers le
nord par la rue Déziel, vers le sud par le No. 74,
vers l'est par la rue Saint-Pierre, et vers l'ouest
par le No. 72, mesurant quatre-vingt pieds de
front sur quatre-vingt pieds de profondeur, con-
tenant en superficie 6,400 pieds, mesure anglaise,
plus ou moins.

2. Le No. 74, du susdit cadastre officiel ; borné
au nord par le No. 73, vers le sud par la rue Wolfe,
vers l'est par la rue Saint-Pierre, et vers l'ouest
par le No. 75, mesurant quatre-vingt pieds de front
sur quatre-vingt pieds de profondeur, contenant
en superficie 6400 pieds, mesure anglaise, plus ou
moins—avec une maison en brique à trois étages
dessus érigées, circonstances et dépendances.

3. Le No. 75, du susdit cadastre officiel ; borné
vers le nord par le No. 72, vers le sud par la rue
Wolfe, vers l'est par le No. 74, vers l'ouest par le
No. 76, mesurant quarante pieds de front sur qua-
tre-vingt pieds de profondeur, contenant en super-
ficie 3200 pieds, mesure anglaise, plus ou moins.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale
de Notre-Dame de la Victoire, le **TREIZIÈME** jour de
Mai prochain, à **DIX** heures du matin. Le dit bref
rapportable le quinzisième jour de mai
prochain.

Québec, 9 mars 1882. **C. ALLEYN**,
[Première publication, 11 mars 1882.] Shérif. 963

FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } **A CORPORATION DE LA**
No. 1981. } **CITE DE QUÉBEC** ; contre
DEMOISELLE RACHEL WOODS, de la cité
de Québec, dans le district de Québec, fille ma-
jeure, à savoir :

Partie du No. 4203, du cadastre officiel du quar-
tier Montcalm, de la cité de Québec, étant le quart
centre est d'un emplacement situé rue Sainte-
Julie, de vingt et un pieds et trois pouces de front
sur soixante-quatorze pieds de profondeur ; borné
en front par la dite rue Sainte-Julie, en arrière par
le terrain du gouvernement, d'un côté à l'est par
les représentants de William Woods, et de l'autre
côté à l'ouest par Mary Woods—circonstances et
dépendances. Sujet en faveur des Demoiselles
Ann Stewart et Eleanor Jane Stewart, à une rente
constituée de neuf piastres par année, et autres
charges mentionnées en le titre nouvel, par Wil-
liam Woods, en date du 31 mai 1855, la dite rente
affectant tout le dit No. 4203.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Québec, le **DOUZIÈME** jour de **Mai** prochain, à
DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le
vingt-cinquième jour de mai prochain.

Québec, 9 mars 1882. **C. ALLEYN**,
[Première publication, 11 mars 1882.] Shérif. 971

FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } **A CORPORATION DE LA**
No. 518. } **CITE DE QUÉBEC** ; contre
JEAN-BAPTISTE MARTEL, des cité et
district de Québec, charretier, à savoir :

Le No. 1704, du cadastre officiel du quartier
Jacques-Cartier, de la cité de Québec, étant un
emplacement de vingt-cinq pieds de front sur
soixante six pieds et huit pouces de profondeur ;
borné en front par la rue Grant, en arrière par le
No. 1709, au nord par le No. 1703, et au sud par le
No. 1705—avec les bâtisses dessus construites,
circonstances et dépendances.

FIERI FACIAS.
Quebec Circuit.

Québec, to wit : } **JOSHUA THOMPSON**, of the
No. 577. } town of Lévis, merchant ;
against the **REVEREND THOMAS AUBERT DE**
GASPE, priest, of the town of Lévis, in his quality
of testamentary executor of the late Dame Alice
Coote, widow of the late Ignace George Gagnon,
in his lifetime, steamboat inspector, of Lévis, to
wit :

1. Lot No. 73, of the official cadastre of Notre-
Dame ward, of the town of Lévis ; bounded on
the north by Deziel street, on the south by No.
74, on the east by Saint Peter street, and on the
west by No. 72, measuring eighty feet in front by
eighty feet in depth, containing in superficies
6400 feet, english measure, more or less.

2. Lot No. 74, of the official cadastre aforesaid ;
bounded on the north by No. 73, on the south by
Wolfe street, on the east by Saint Peter street,
and on the west by No. 75, measuring eighty feet
in front by eighty feet in depth, containing in super-
ficies 6400 feet, english measure, more or less—
with a three storey brick house thereon erected,
circumstances and dependencies.

3. Lot No. 75, of the official cadastre aforesaid ;
bounded on the north by No. 72, on the south by
Wolfe street, on the east by No. 74, and on the
west by No. 76, measuring forty feet in front by
eighty feet in depth, containing in superficies 3200
feet, english measure, more or less.

To be sold at the parochial church door of the
parish of Notre Dame de la Victoire, on the
THIRTEENTH day of **MAY** next, at **TEN** o'clock
in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth
day of May next.

Québec, 9th March, 1882. **C. ALLEYN**,
[First published, 11th March, 1882.] Sheriff. 964

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF**
No. 1981. } **THE CITY OF QUÉBEC** ; against
MISS RACHEL WOODS, of the city of
Québec, in the district of Québec, to wit :

Part of No. 4203, of the official cadastre of
Montcalm ward, of the city of Québec, being the
central east quarter of a lot situate on Saint Julia
street, of twenty one feet three inches in front by
seventy four feet in depth ; bounded in front by
Saint Julia street aforesaid, in rear by the govern-
ment land, on one side to the east by the repre-
sentatives of William Woods, and on the other
side to the west by Mary Woods—circumstances
and dependencies. Subject in favor of the Misses
Ann Stewart and Eleanor Jane Stewart, to a
constituted rent of nine dollars a year, and other
charges set forth in the renewal deed by William
Woods, dated the 31st May, 1855, said rent affect-
ing the whole of the said lot No. 4203.

To be sold at my office, in the city of Québec,
on the **TWELFTH** day of **MAY** next, at **TEN**
o'clock in the forenoon. Said writ returnable the
twenty fifth day of May next.

Québec, 9th March, 1882. **C. ALLEYN**,
[First published, 11th March, 1882.] Sheriff. 972

FIERI FACIAS.
Recorders' Court.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF**
No. 518. } **THE CITY OF QUÉBEC** ; against
JEAN BAPTISTE MARTEL, of the city
and district of Québec, carter, to wit :

Lot No. 1704, of the official cadastre of Jacques
Cartier ward, of the city of Québec, being a lot of
twenty five feet in front by sixty six feet eight
inches in depth ; bounded in front by Grant
street, in rear by No. 1709, on the north by
No. 1703, and on the south by No. 1705—with the
buildings thereon erected, circumstances and
dependencies.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGTIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour d'avril prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 12 janvier 1882. Shérif.
[Première publication, 14 janvier 1882.] 161 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } WILLIAM WATSON
No. 2588. } WIGHT, ci-devant
de la cité de Québec, et maintenant de Seaham Harbour, en le comté de Durham, dans cette partie du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, appelée Angleterre, arimeur; contre WILLIAM ELLIS, de la cité de Québec, boucher, à savoir :

No. 2376, du cadastre officiel du quartier Champlain, de la cité de Québec, étant un lot de terre et grève de forme irrégulière; borné au nord ouest par la rue Champlain et par le No. 2377, au sud-est par la marque de la basse-marée de la rivière Saint-Laurent, et par le No. 2377 A, au sud-ouest par le No. 2380, et au nord-est par le No. 2371, contenant 34440 pieds en superficie—ensemble avec les bâtisses, quai, etc., circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau du shérif, en la cité de Québec, le VINGTIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le huitième jour d'avril prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 12 janvier 1882. Shérif.
[Première publication, 14 janvier 1882.] 165 3

FIERI FACIAS.

Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 1603. } CITE DE QUEBEC; contre
EDOUARD CANTIN, de la ville de Lévis, en le comté de Lévis, en notre district de Québec, imprimeur, l'un des héritiers de la succession de feu Edouard Cantin, à savoir :

Le reste du bail emphytéotique expirant le premier de mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, du lot No. 3364, du cadastre officiel pour le quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, de dix-huit pieds et quatre pouces de front sur soixante trois pieds et onze pouces de profondeur; borné en front par la rue Richelieu—circonstances et dépendances. Sujet à une rente locièrre de quatre piastres et vingt-cinq cents payable à Cyrille Tessier et autres, le premier de mai de chaque année.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le TREIZIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'avril prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 8 février 1882. Shérif.
[Première publication, 11 février 1882.] 531 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } MABLE COTE, de la
No. 1239. } paroisse Saint-Agapit, cultivateur et marchand; contre
CHRISTINE FORTIER, de la paroisse Saint-Lambert, district de Québec, veuve de Raymond Vallières, à savoir :

1. Le numéro 423, du cadastre officiel de la paroisse Saint-Lambert, comté de Lévis, étant une terre située concession Sainte-Catherine, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins; bornée en front à la rivière Chaudière, par derrière à la dite profondeur, au nord à Romuald Vallières, et au sud à Louis Vaillancourt—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Le numéro 238, du cadastre officiel de la paroisse Saint-Lambert, comté de Lévis, étant une terre située concession Belveze, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins; bornée en front à la rivière Chaudière, par derrière à la concession Pétrée, au

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTIETH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourth day of April next.

C. ALLEYN,

Quebec, 12th January, 1882. Sheriff.
[First published, 14th January, 1882.] 162

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } WILLIAM WATSON
No. 2588. } WIGHT, heretofore of
the city of Quebec, and now of Seaham Harbour, in the county of Durham, in that part of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, called England, stevedore; against WILLIAM ELLIS, of the said city of Quebec, victualler, to wit :

No. 2376, of the official cadastre of Champlain ward, of the city of Quebec, being a lot of ground and beach of an irregular figure; bounded to the north west by Champlain street and by No. 2377, to the south east by low water mark of the river Saint Lawrence by No. 2377 A, to the south west by No. 2380, and to the north east by No. 2371, containing 34,440 feet in superficies—together, with the buildings, wharf, &c., circumstances and dependencies.

To be sold at the sheriff's office, in the city of Quebec, the TWENTIETH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the eighth day of April next.

C. ALLEYN,

Quebec, 12th January, 1882. Sheriff.
[First published, 14th January 1882.] 166

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 1603. } THE CITY OF QUEBEC; against
EDOUARD CANTIN, of the town of Lévis, in the county of Lévis, in our district of Québec, printer, one of the heirs to the estate of the late Edouard Cantin, to wit :

The remainder of the emphyteutic lease expiring on the first of May, one thousand eight hundred and eighty nine, of lot No. 3364, of the official cadastre for Saint John's ward, of the city of Québec, of eighteen feet four inches in front by sixty three feet eleven inches in depth; bounded in front by Richelieu street—circumstances and dependencies. Subject to a ground rent of four dollars and twenty five cents payable to Cyrille Tessier and others, on the first of May of every year.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the THIRTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty sixth day of April next.

C. ALLEYN,

Quebec, 8th February, 1882. Sheriff.
[First published, 11th February, 1882.] 562

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } MABLE COTE, of the parish
No. 1239. } of Saint Agapit, farmer and merchant; against
CHRISTINE FORTIER, of the parish of Saint Lambert, district of Québec, widow of the late Raymond Vallières, to wit :

1. Number 423, of the official cadastre of the parish of Saint Lambert, county of Lévis, being a land situate in the concession Sainte Catherine, containing two arpents in front by thirty arpents in depth, more or less; bounded in front by the river Chaudière, in rear by the said depth, on the north by Romuald Vallières, and on the south by Louis Vaillancourt—together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Number 238, of the official cadastre of the parish of Saint Lambert, county of Lévis, being a land situate in the concession Belveze, containing three arpents in front by thirty arpents in depth, more or less; bounded in front by the river Chaudière, in rear by the concession Pétrée, on

nord-est à Olivier Bégin, et au sud-ouest à Benjamin Lemieux—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Lambert, le DIX-NEUVIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de mai prochain.

Québec, 15 février 1882. Shérif.
[Première publication, 18 février 1882.] 675

FIERI FACIAS
Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } A CORPORATION DE
No. 1569. } LA CITE DE QUEBEC ;
contre PIERRE BOUCHARD, des cité et district
de Québec, charpentier, à savoir :

Le No. 1685 A, du cadastre officiel pour le quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, contenant quarante-trois pieds et six pouces de front sur la rue du Pont, et de forme irrégulière—avec les bâtisses dessus construites ; sujet à une rente foncière constituée de sept piastres, payable à G. Alford, le 29 septembre de chaque année.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le DOUZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'avril prochain.

Québec, 8 février 1882. Shérif.
[[Première publication, 11 février 1882.] 563 2

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } ARTHUR DAVIDSON
No. 2564. } A ROSS, de la paroisse de
Saint-Patrice de Beauvillage, seigneur en possession
comme propriétaire des fiefs et seigneuries
de Saint-Giles de Beauvillage ; contre ARTHUR
TREMACHINE, de la paroisse de Sainte-Foye, marchand,
à savoir :

Les numéros 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 89, 90, 92, 93, 94 et 95, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Agapit, comté de Lotbinière, étant dix-neuf lots de terre dans la concession appelée Davidson Nord, de la seigneurie de Saint-Giles de Beauvillage, comté de Lotbinière, consistant chacun en trois arpents de front sur trente arpents de profondeur ; bornés vers le sud par le chemin de fer le Grand Tronc—circonstances et dépendances.

Pour être vendus par lots séparés, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Agapit, le DOUZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

Québec, 8 février 1882. Shérif.
[Première publication, 11 février 1882.] 557 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } NARCISSE HAMEL, de la
No. 1086. } ville de Lévis ; contre
THEODORE BÉGIN, père, et THEODORE
BÉGIN, fils, de la ville de Lévis, à savoir :

Comme appartenant à Théodore Bégin, fils.
1. Les Nos. 864 à 965, du cadastre officiel du village de Lauzon, étant une terre située dans la première concession du fleuve Saint-Laurent ; bornés au nord-est par la terre de la Fabrique de la paroisse de Saint-Joseph de Lévis, au sud-ouest par la Fabrique de Notre-Dame de Lévis, au nord par le Gouvernement Fédéral, au sud par J. B. Hall, contenant un arpent, une perche et deux pieds de front sur la profondeur de quarante arpents, plus ou moins ; sauf à distraire la partie vendue au Gouvernement Fédéral, de plus la grève et les emplacements déjà concédés.

2. Le No. 1098, du cadastre officiel du village de Lauzon, de figure irrégulière ; borné au nord par la rue Saint-Joseph et les Nos. 1096, 1099, au sud par le No. 1099, à l'est par les Nos. 1096, 1097 et

the north east by Olivier Bégin, and on the south west by Benjamin Lemieux—circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Lambert, on the NINETEENTH day of APRIL next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of May next.

Québec, 15th February, 1882. Sheriff.
[First published, 18th February, 1882.] 676

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 1569. } THE CITY OF QUEBEC ;
against PIERRE BOUCHARD, of the city and
district of Québec, carpenter, to wit :

Lot No. 1685 A, of the official cadastre for Jacques Cartier ward, of the city of Québec, containing forty three feet six inches in front on Bridge street, and being of irregular outline—with the buildings thereon erected ; subject to a constituted ground rent of seven dollars, payable to G. Alford, on the 29th of September of every year.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWELFTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty sixth day of April next.

Québec, 8th February, 1882. Sheriff.
[First published, 11th February, 1882.] 564

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } ARTHUR DAVIDSON ROSS,
No. 2564. } of the parish of Saint
Patrick of Beauvillage, seigneur in possession as proprietor
of the fief and seigniorie of Saint Giles of
Beauvillage ; against ARTHUR TREMACHINE, of
the parish of Sainte Foye, merchant, to wit :

Lots Nos. 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 89, 90, 92, 93, 94 and 95, of the official cadastre of the parish of Saint Agapit, county of Lotbinière, being nineteen lots of land in the concession called Davidson North, in the seigniorie of Saint Giles de Beauvillage, county of Lotbinière, each consisting of three arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded on the south by the Grand Trunk Railway—circumstances and dependencies.

To be sold in separate lots, at the parochial church door of the parish of Saint Agapit, on the TWELFTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twentieth day of April next.

Québec, 8th February, 1882. Sheriff.
[First published, 11th February, 1882.] 558

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } NARCISSE HAMEL, of the
No. 1086. } town of Lévis ; against
THEODORE BÉGIN, senior, and THEODORE
BÉGIN, junior, of the town of Lévis, to wit :

As belonging to Théodore Bégin, junior.
1. Lots Nos. 864 to 965, of the official cadastre of the village of Lauzon, being a land situate in the first concession from the river Saint Lawrence ; bounded on the north east by the land of the Fabrique of the parish of Saint Joseph de Lévis, on the south west by the Fabrique of Notre Dame de Lévis, on the north by the Federal Government, on the south by J. B. Hall, containing one arpent, one perch and two feet in front by the depth of forty arpents, more or less ; reserving therefrom the part sold to the Federal Government, as also the beach and the lots already conceded.

2. Lot No. 1098, of the official cadastre of the village of Lauzon, of irregular outline ; bounded on the north by Saint Joseph street and Nos. 1096, 1099, on the south by No. 1099, on the east

une rue, à l'ouest par le village Bienville, contenant en superficie 563,882 pieds, mesure anglaise.

3. Une rente annuelle et constituée de six piastres sur le lot No. 1001, du cadastre officiel du village de Lauzon, créé en vertu d'un acte de vente à rente constituée convertie par Théodore Bégin à J. Bte. Lefebvre, devant M^{re}. F. M. Guay et confrère, notaire, le trois novembre 1854, le dit lot maintenant en la possession de Pierre Robitaille, père.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de Notre-Dame de la Victoire de Lévis, le DOUZIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'avril prochain.

C. ALLEYN,

Shérif.

Québec, 8 février 1882. [Première publication, 11 février 1882.] 553 2

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 804. } LA CITE DE QUEBEC; contre DOROTHY BROWN, épouse de Ludger P. Bolduc, de la ville de Lévis, dans le comté de Lévis, dans notre district de Québec, et de son dit mari dûment séparée de biens, et le dit Ludger P. Bolduc, mis en cause pour assister sa dite épouse, un des héritiers de la succession de feu George Brown, à savoir :

1. Le No. 2035, du cadastre officiel du quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec, étant un emplacement de quarante-deux pieds et trois pouces de front sur trente-trois pieds et huit pouces de profondeur; borné en front par la rue Saint-Paul, en arrière par la rue Sous le Cap, d'un côté par le terrain de la Corporation de la cité de Québec, et de l'autre côté par le No. 2038 du dit cadastre—avec la bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

2. Le No. 2036, du cadastre officiel du quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec, étant un emplacement de quarante-deux pieds et trois pouces de front sur cinquante-six pieds de profondeur; borné en front par la rue Sous le Cap, en arrière à la Cime du Cap, d'un côté par le No. 2033, et de l'autre côté par le No. 2037—circonstances et dépendances.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le DOUZIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'avril prochain.

C. ALLEYN,

Shérif.

Québec, 8 février 1882. [Première publication, 11 février 1882.] 559 2

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions en afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bre.

by Nos. 1096, 1097 and a street, on the west by the village of Bienville, containing in superficies 563,882 feet, english measure.

3. An annual and constituted rent of six dollars, on lot No. 1001, of the official cadastre of the village of Lauzon, created in virtue of a deed of sale on constituted rent consented by Theodore Bégin to J. Bte. Lefebvre, before M^{rs}. F. M. Guay and colleague, notaries public, on the third of November, 1854, the said lot being now in the possession of Pierre Robitaille, senior.

To be sold at the parochial church door of the parish of Notre Dame de la Victoire de Lévis, on the TWELFTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifteenth day of April next.

C. ALLEYN,

Sheriff.

Québec, 8th February, 1882. [First published, 11th February, 1882.] 554

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 804. } THE CITY OF QUEBEC; against DOROTHY BROWN, wife of Ludger P. Bolduc, of the town of Lévis, in the county of Lévis, in our district of Québec, and from her said husband duly separated as to property, and the said Ludger P. Bolduc, mis en cause to assist his said wife, one of the heirs to the estate of the late George Brown, to wit :

1. Lot No. 2035, of the official cadastre of Saint Peters' ward, of the city of Québec, being a lot of forty two feet three inches in front by thirty three feet eight inches in depth; bounded in front by Saint Paul street, in rear by Sous le Cap street, on one side by the land of the Corporation of the city of Québec, and on the other side by No. 2038, of the said cadastre—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Lot No. 2036, of the official cadastre of Saint Peters' ward, of the city of Québec, being a lot of forty two feet three inches in front by fifty six feet in depth; bounded in front by Sous le Cap street, in rear by La Cime du Cap, on one side by No. 2033, and on the other side by No. 2037—circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWELFTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty sixth day of April next.

C. ALLEYN,

Sheriff.

Québec, 8th February, 1882. [First published, 11th February, 1882.] 560

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } L'HONORABLE JAMES
No. 13368. } ARMSTRONG, compagnon
du Très Illustre Ordre de Saint-Michel et Saint-George, Juge en Chef de l'Isle Sainte-Lucie, résidant à Castries, dans l'Isle de Sainte-Lucie, dans les Indes Occidentales, Demandeur; vs. ADOLPHUS ALIAS DOLPHICE JACQUES, de la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, Défendeur.

Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, à la profondeur du lot numéro sept cent quarante et un qui se trouve sur une petite ruelle qui communique à la rue Elizabeth, connu et désigné le dit morceau de terre aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro sept cent quarante-deux (No. 742), mesurant trente-trois pieds de front sur trente-trois pieds de profondeur, contenant en superficie mille quatre-vingt-neuf pieds, mesure anglaise; tenant devant à Louis Lavallée, en profondeur à Dame Elizabeth Grenier, d'un côté à Adelard Trempe, d'autre côté à Olivier Lamothe ou représentants—avec les bâties dessus érigées.

Pour être vendu au bureau du shérif du district de Richelieu, au palais de justice, en la ville de Sorel, le TREIZIEME jour du mois de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour du mois de juin prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 8 mars 1882. 933

[Première publication, 11 mars 1882.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } AME ADELAIDE BIBAULT,
No. 13363. } De la paroisse de Saint-David,
dans le dit district de Richelieu, veuve de feu Bernard Tousignan, en son vivant, journalier, du même lieu, Demanderesse; contre l'immeuble mentionné et décrit du dit bref, en les mains et possession de Joseph Denis Pepin, notaire public, de la paroisse de Saint-David, dans le dit district, curateur nommée au délaisement fait en cet e cause par le Défendeur NARCISSE BEAUPRE, cultivateur, de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, dans le district de Richelieu, savoir :

Un emplacement situé dans la paroisse de Saint-David, dans le village, dans le rang Jonathan, de cent vingt-cinq pieds de front ou environ, sur deux cent soixante et douze pieds de profondeur ou environ; tenant devant au chemin de front, derrière et des deux côtés à Charles A. Poirier—avec les bâties dessus construites; lequel emplacement est connu sous le numéro six cent trente-sept (No. 637), des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-David.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-David, le DOUZIEME jour du mois de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour du mois de mai prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 8 mars 1882. 937

[Première publication, 11 mars 1882.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } L'HONORABLE JAMES
No. 13366. } ARMSTRONG, Compagnon
du Très Illustre Ordre de Saint-Michel et Saint-George, Juge en Chef de l'Isle Sainte-Lucie, résidant à Castries, dans l'Isle Sainte-Lucie, dans les Indes Occidentales, Demandeur; contre LOUIS LAVALLEE, de la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, Défendeur.

Un morceau de terre situé en la ville de Sorel, sur une petite ruelle qui communique à la rue Elizabeth, connu et désigné le dit morceau de terre, aux plan et livre de renvoi officiels pour la

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } THE HONORABLE JAMES
No. 13368. } ARMSTRONG, Companion of
the Most Illustrious Order of Saint Michael and Saint George, Chief Justice of the Island of Saint Lucy, residing at Castries, in the Island of Saint Lucy, in the West Indies, Plaintiff; vs. ADOLPHUS ALIAS DOLPHICE JACQUES, of the town of Sorel, in the district of Richelieu, Defendant.

A piece of land situate and being in the town of Sorel, in rear of lot number seven hundred and forty one which is on a small lane leading to Elizabeth street; said piece of land being known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number seven hundred and forty two (No. 742), measuring thirty three feet in front by thirty three feet in depth, containing in superficies one thousand and eighty nine feet, english measure; bounded in front by Louis Lavallée, in rear by Dame Elizabeth Grenier, on one side by Adelard Trempe, and on the other side by Olivier Lamothe or representatives—with buildings thereon erected.

To be sold at the sheriff's office of the district of Richelieu, in the court house, in the town of Sorel, on the THIRTEENTH day of the month of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of the month of June next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 8th March, 1882. 934

[First published, 11th March, 1882.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } AME ADELAIDE BIBAULT,
No. 13363. } of the parish of Saint David,
in the said district of Richelieu, widow of the late Bernard Tousignan, in his lifetime, laborer, of the same place, Plaintiff; against the immovable mentioned and described in the said writ, in the hands and possession of Joseph Denis Pepin, notary public, of the parish of Saint David, in the said district, curator named to the surrender made in this cause by the Defendant NARCISSE BEAUPRE, farmer, of the parish of Saint Michel d'Yamaska, in the district of Richelieu, to wit :

A lot situate in the parish of Saint David, in the village, in the Jonathan range, of one hundred and twenty five feet in front by two hundred and seventy two feet in depth or thereabouts; bounded in front by the front road, in rear and on both sides by Charles A. Poirier—with the buildings thereon erected; which lot is known as number six hundred and thirty seven (No. 637), on the official plan and book of reference of the said parish of Saint David.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint David, on the TWELFTH day of the month of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty third day of the month of May next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 8th March, 1882. 938

[First published, 11th March, 1882.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } THE HONORABLE JAMES
No. 13366. } ARMSTRONG, Companion of
the Most Illustrious Order of Saint Michael and Saint George, Chief Justice of the Island of Saint Lucy, residing at Castries, in the Island of Saint Lucy, in the West Indies, Plaintiff; against LOUIS LAVALLEE, of the town of Sorel, in the district of Richelieu, Defendant.

A piece of land situate and being in the town of Sorel, on a small lane leading to Elizabeth street; said piece of land being known and designated on the official plan and book of reference for the said

dite ville de Sorel, sous le numéro sept cent quarante et un (No. 741), mesurant trente-trois pieds de front sur trente-trois pieds de profondeur, contenant en superficie mille quatre-vingt-neuf pieds, mesure anglaise, tenant devant à la ruelle ci-dessus mentionnée, en profondeur à Adolphe *alias* Dolphise Jacques, d'un côté à Eusèbe Gauthier ou représentant, et d'autre côté à Olivier Lamothe ou représentant—circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau du shérif du district de Richelieu, au palais de justice, en la ville de Sorel, le TREIZIÈME jour du mois de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour du mois de juin prochain.

P. GUEVREMONT, Shérif.
Bureau du Shérif, Sorel, 8 mars 1882. 935
[Première publication, 11 mars 1882.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure du district de Montréal.

Sorel, à savoir: } FRANÇOIS XAVIER GOU-
No. 1013. } GEON, commerçant, de la
cité et du district de Montréal, Demandeur;
contre N. MONDOR, de Lanoraie, dans le district
de Richelieu, Défendeur.

1. Un morceau de terre sis et situé en la paroisse de Lanoraie, au sud de la rivière Saint-Jean, de la contenance de quatre arpents ou environ en superficie, et renfermé dans les bornes suivantes; tenant devant à Xiste Hervieux, d'un côté à Antime Hetu, et de l'autre côté à Prime Giguère—sans bâtisses.

2. Un emplacement sis et situé dans le village de la paroisse de Lanoraie, de la contenance d'environ vingt pieds de front sur environ vingt-cinq pieds de profondeur, le tout plus ou moins; tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur et d'un côté à Dame Veuve Louis Marcotte, et de l'autre côté à Honoré Desrosiers—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Lanoraie, le DOUZIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour du mois d'avril prochain.

P. GUEVREMONT, Shérif.
Bureau du Shérif, Sorel, 9 février 1882. 595 2
[Première publication, 11 février 1882.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit du district de Joliette.

Sorel, à savoir: } JOSEPH DUBEAU, cultiva-
No. 9663. } teur, de la paroisse de Saint-
Gabriel de Brandon, tant personnellement qu'en sa qualité de tuteur dument élu en justice aux enfants mineurs de feu Cyrille Dubeau, et aussi en sa qualité de curateur dument élu en justice à ONESIME DUBEAU, fils du dit Cyrille Dubeau, absent, *et al.*, Demandeurs; contre JOSEPH PIETTE, cultivateur, de la paroisse de Saint-Félix de Valois, dans le district de Joliette, Défendeur.

1. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, dans le quatrième rang du township de Brandon, de la contenance de trois arpents de front sur la profondeur du rang; tenant devant au troisième rang, en profondeur au cinquième rang, d'un côté à Jules Dupras, et d'autre côté à François Beausoleil—avec les bâtisses dessus érigées.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, dans le quatrième rang du township de Brandon, de la contenance de trois arpents de front sur la profondeur du rang; tenant devant au troisième rang, en profondeur au cinquième rang, d'un côté à Joseph Daigle, et d'autre côté aux représentants de feu Cyrille Dubeau—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement

town of Sorel, as number seven hundred and forty one (No. 741), measuring thirty three feet in front by thirty three feet in depth, containing in superficies one thousand and eighty nine feet, english measure; bounded in front by the lane above described, in rear by Adolphus *alias* Delphico Jacques, on one side by Eusebe Gauthier or representatives, and on the other side by Olivier Lamothe or representatives—circumstances and dependencies.

To be sold at the sheriff's office of the district of Richelieu, in the court house, in the town of Sorel, on the THIRTEENTH day of the month of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of the month of June next.

P. GUEVREMONT, Sheriff.
Sheriff's Office, Sorel, 8th March, 1882. 935
[First published, 11th March, 1882.]

FIERI FACIAS.

Superior Court of the district of Montréal.

Sorel, to wit: } FRANÇOIS XAVIER GOU-
No. 1013. } GEON, trader, of the city and
district of Montréal, Plaintiff; against N. MON-
DOR, of Lanoraie, in the district of Richelieu,
Defendant.

1. A piece of land situate and being in the parish of Lanoraie, south of the river Saint Jean, containing four arpents or thereabouts in superficies, and comprised within the following limits; bounded in front by Xiste Hervieux, on one side by Antime Hetu, and on the other side by Prime Giguère—without buildings.

2. A lot situate and being in the village of the parish of Lanoraie, containing about twenty feet in front by about twenty five feet in depth, the whole more or less; bounded in front by the Queen's highway, in rear and on one side by Mrs. widow Louis Marcotte, and on the other side by Honoré Desrosiers—with the buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Lanoraie, on the TWELFTH day of the month of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventeenth day of the month of April next.

P. GUEVREMONT, Sheriff.
Sheriff's Office, Sorel, 9th February, 1882. 596
[First published, 11th February, 1882.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court of the district of Joliette.

Sorel, to wit: } JOSEPH DUBEAU, farmer, of
No. 9663. } the parish of Saint Gabriel de
Brandon, both personally and in his quality of
tutor appointed in due course of law to the minor
children of the late Cyrille Dubeau, and in his
quality of curator appointed in due course of law
to ONESIME DUBEAU, son of the said Cyrille
Dubeau, absentee, *et al.*, Plaintiffs; against
JOSEPH PIETTE, farmer, of the parish of Saint
Felix de Valois, in the district of Joliette, De-
fendant.

1. A land situate and being in the parish of Saint Gabriel de Brandon, in the fourth range of the township of Brandon, containing three arpents in front by the depth of the range; bounded in front by the third range, in rear by the fifth range, on one side by Jules Dupras, and on the other side by François Beausoleil—with the buildings thereon erected.

2. A land situate and being in the parish of Saint Gabriel de Brandon, in the fourth range of the township of Brandon, containing three arpents in front by the depth of the range; bounded in front by the third range, in rear by the fifth range, on one side by Joseph Daigle, and on the other side by the representatives of the late Cyrille Dubeau—with the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Fidèle, le DOUZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

P. H. CIMON,
Bureau du Shérif, Shérif.
Malbaie, 7 février 1882. 585 2
[Première publication, 11 février 1882.]

To be sold at the church door of the parish of Saint Fidele, on the TWELFTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of April next.

P. H. CIMON,
Sheriff's Office, Sheriff.
Malbaie, 7th February, 1882. 586
[First published, 11th February, 1882.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné qu'les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit pour le district de Saint-François.

Saint-François, à savoir: } HOMER E. JOHN-
No. 959. } HSTON, du canton
de Hatley, en le district de Saint-François, cultivateur, Demandeur; contre les terres et tenements de CHARLES W. WELLS, du canton d'Ascot, en le dit district, Défendeur, à savoir:
La moitié ouest du lot numéro quatre, dans le douzième rang des lots du dit canton d'Ascot, contenant cent acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendues au bureau du registrateur pour la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la cité de Sherbrooke, en le dit district, le DOUZIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de mai prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 4 mars 1882. 911
[Première publication, 11 mars 1882.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit pour le district de Saint-François.

Saint-François, à savoir: } EDWARD CULLEN
No. 475. } L PARKIN, du canton de Eaton, en le district de Saint-François, clerc dans les Saints Ordres, Demandeur; contre les terres et tenements de MARY E. STEVENS, ci-devant du village de Coaticook, en le dit district, veuve de feu Nelson Stevens, en son vivant, du canton de Compton, maintenant décédée, la dite Mary E. Stevens, maintenant aux Etats-Unis de l'Amérique, Défenderesse, à savoir:

La moitié est de la moitié ouest du lot numéro trois, dans le quatrième rang des lots du canton de Hatley, en le dit district de Saint-François (à l'exception d'environ trois acres sur le côté nord du ruisseau du moulin).

Pour être vendue au bureau du registrateur de la division d'enregistrement de Stanstead, à Stanstead Plain, en le dit district, le DOUZIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court for the district of Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } HOMER E. JOHN-
No. 959. } HSTON, of the town-
ship of Hatley, in the district of Saint Francis, farmer, Plaintiff; against the lands and tenements of CHARLES W. WELLS, of the township of Ascot, in said district, Defendant, to wit:
The west half of the lot number four, in the twelfth range of lots in the said township of Ascot, containing one hundred acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the TWELFTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of May next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 4th March, 1882. 912
[First published, 11th March, 1882.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court for the district of Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } EDWARD CULLEN
No. 475. } L PARKIN, of the township of Eaton, in the district of Saint Francis, clerk in Holy Orders, Plaintiff; against the lands and tenements of MARY E. STEVENS, late of the village of Coaticook, in said district, widow of the late Nelson Stevens, in his lifetime, of the township of Compton, now deceased, the said Mary E. Stevens now absent in the United States of America, Defendant, to wit:

The east half of the west half of lot number three, in the fourth range of lots in the township of Hatley, in said district of Saint Francis, (except about three acres on the north side of the mill brook.)

To be sold at the registry office of the registration division of Stanstead, at Stanstead Plain, in said district, on the TWELFTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The

mid. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour d'avril prochain.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 8 février 1882.
[Première publication, 11 février 1882.]

G. F. BOWEN,
Shérif.
599 2

said writ returnable on the twenty ninth day of April next.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 8th February, 1882.
[First published, 11th February, 1882.]

G. F. BOWEN,
Sheriff.
600

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe

AVIS PUBLIC est par le présent donne que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } JOSEPH HERBOUR,
No. 2436. } BOUR, Requé-
rant; contre PROPRIETAIRE INCONNU, à
savoir :

Un lopin de terre situé dans la paroisse de Sainte-Hélène, d'un arpent sur trente arpents; tenant devant au chemin du deuxième rang, derrière au chemin du troisième rang, d'un côté à Joseph Amirault ou représentants, et de l'autre côté à Alexis Monro ou représentants—avec une maison et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Hélène, le DOUZIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le dix-neuvième jour de mai prochain 1882.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 4 mars 1882.
[Première publication, 11 mars 1882.]

L. S. ADAM,
Shérif.
919

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit : } JOSEPH HERBOUR,
No. 2436. } Petitioner; against
OWNER UNKNOWN, to wit :

A lot of land situate in the parish of Sainte Helene, containing one arpent by thirty arpents; joining in front the road of the second range, in rear the road of the third range, on one side Joseph Amirault or representatives, and on the other side Alexis Monro or representatives—with one house and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Helene, on the TWELFTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the nineteenth day of May next, 1882.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 4th March, 1882.
[First published, 11 March, 1882.]

L. S. ADAM,
Sheriff.
920

Ventes par le Shérif—Trois-Rivières

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

Sheriff's Sales—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } **L** OUIS ADOLPHE
No. 293. } **L** O R D, écuyer,

notaire, de la paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche, Demandeur; contre FREDERIC JOSEPH DAVELUY, de la paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche, et JOHN MCGHEE, de la paroisse de Saint-Alexis des Monts, tous deux commerçants et manufacturiers de bobines, et faisant ci-devant affaires comme tels en société dans la paroisse de Saint-Alexis des Monts et ailleurs, sous les nom et raison de "Daveluy & McGhee" et "McGhee & Daveluy", Défendeurs.

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Alexis des Monts, dans le village, sur le côté nord-est de la rivière, dans le township d'Hunterstown, ayant soixante pieds de largeur sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur; borné en front par le chemin Roy, en profondeur et du côté nord à Narcisse Paquin, et du côté sud par John Drolet—avec une maison, hangard et boutique, circonstances et dépendances. Le dit emplacement est chargé d'une rente annuelle constituée de six piastres par année, payable à Narcisse Paquin.

Pour être vendu au bureau du registrateur du comté de Maskinongé, en la ville de Louiseville, le QUINZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de mai prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 2 mars 1882. 905
[Première publication, 11 mars 1882.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } **A** DOLPHE DA-
No. 280. } **A** VELUY, écuyer,

marchand, de la paroisse de Saint-Léonard, Demanderesse; contre JOHN MCGHEE et FREDERIC JOSEPH DAVELUY, tous deux manufacturiers et commerçants, de la paroisse de Saint-Alexis des Monts, faisant et ayant fait commerce ensemble sous les nom et raison de McGhee & Daveluy et Daveluy & McGhee, tant personnellement que comme membres de la dite société, Défendeurs.

Comme appartenant aux dits défendeurs.

1. Un terrain situé dans le village de la paroisse de Saint-Alexis, sur le côté nord-est de la concession de la Grande Rivière du Loup, dans le township d'Hunterstown, contenant cent pieds de front sur cent pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front par le chemin de front, en profondeur par Ursule Charette, d'un côté par les défendeurs, et de l'autre côté par la route de front—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un terrain de forme triangulaire, situé en la paroisse de Saint-Alexis, dans le village d'icelle, sur le côté nord-est de la concession de la Grande Rivière du Loup, contenant environ un arpent en superficie, plus ou moins; borné au sud-ouest par la Grande Rivière du Loup, au nord-est par le chemin de front de la dite concession, et du côté sud partie par Adolphe Lemay et partie par les défendeurs—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau du registrateur du comté de Maskinongé, en la ville de Louiseville, le QUATORZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinziesme jour d'avril prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 4 février 1882. 479 2
[Première publication, 11 février 1882.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } **L** OUIS ADOLPHE
No. 293. } **L** O R D, esquire, notary,

of the parish of Sainte Anne d'Yamachiche, Plaintiff; against FREDERIC JOSEPH DAVELUY, of the parish of Sainte Anne d'Yamachiche, and JOHN MCGHEE, of the parish of Saint Alexis des Monts, both traders and manufacturers of spools, and heretofore doing business as such in partnership, in the parish of Saint Alexis des Monts and elsewhere, under the style and firm of "Daveluy & McGhee," and "McGhee & Daveluy," Defendants.

A lot situate in the parish of Saint Alexis des Monts, in the village, on the north east side of the river, in the township of Hunterstown, measuring sixty feet in width by ninety feet in depth; bounded in front by the Queen's road, in rear and on the north side by Narcisse Paquin, and on the south side by John Drolet—with a house, hangard and workshop, circumstances and dependencies. Said lot is charged with a yearly constituted rent of six dollars a year, payable to Narcisse Paquin.

To be sold at the office of the registrar of the county of Maskinongé, in the town of Louiseville, on the FIFTEENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of May next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 2nd March, 1882. 906
[First published, 11th March, 1882.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } **A** DOLPHE DAVELUY,
No. 280. } **A** esquire, merchant, of

the parish of Saint Leonard, Plaintiff; against JOHN MCGHEE and FREDERIC JOSEPH DAVELUY, both manufacturers and traders, of the parish of Saint Alexis des Monts, carrying on and having carried on business together under the style and firm of "McGhee and Daveluy" and "Daveluy and McGhee," as well personally as members of the said firm, Defendants.

As belonging to the said defendants.

1. A land situate in the village of the parish of Saint Alexis, on the north east side of the concession of "La Grande Rivière du Loup," in the township of Hunterstown, containing one hundred feet in front by one hundred feet in depth, more or less; bounded in front by the front road, in rear by Ursule Charette, on one side by the defendants, and on the other side by the front by-road—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Another land of triangular outline, situate in the parish of Saint Alexis, in the village thereof, on the north east side of the concession of "La Grande Rivière du Loup, containing about one arpent in superficies, more or less; bounded on the south west by the "Grande Rivière du Loup, on the nord east by the front road of the said concession, and on the south side partly by Adolphe Lemay and partly by the defendants—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the office of the registrar of the county of Maskinongé, in the town of Louiseville, on the FOURTEENTH day of APRIL next, at the hour of TEN in the forenoon. The said writ returnable the fifteenth day of April next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 4th February, 1882. 480
[First published, 11th February, 1882.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à avoir : } **SIDORE LOUIS**
No. 243. } **CLAIR et MARTIN**

HONAN, tous deux avocats, procureurs et sollicitateurs, demeurant en la cité des Trois-Rivières, où ils exercent la dite profession ensemble en société sous les nom et raison de Clair & Honan, Demandeurs ; contre **JAMES SHORTIS**, de la dite cité des Trois-Rivières, Défendeur.

1. Un lot de terre situé sur le rang nord-est de la rivière Batiscan, dans la paroisse de Saint-Stanislas ; prenant son front à la Rivière Batiscan, et allant en profondeur au terrain non concédé, joignant au sud-ouest à Firmin Thiffeault, et du côté nord-ouest partie à Cyrille Lefebvre et partie à Firmin Thiffeault, lequel lot est connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Champlain, pour la dite paroisse de Saint-Stanislas, sous le numéro six cent quatre-vingt-treize (693).

2. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-ouest de la rue du Fleuve, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro sept cent dix (710)—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus, le numéro un, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Stanislas, le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin ; et le numéro deux, en la cité des Trois-Rivières, au bureau du shérif du district des Trois-Rivières, dans le palais de justice, le DIX-HUITIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour d'avril prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 8 février 1882. 567 2
[Première publication, 11 février 1882.]

Avis Divers.

Avis est par le présent donné que, Augustin Robert, bourgeois ; Jacques Grenier, marchand ; Olivier Robert, bourgeois ; Adolphe Davis, surintendant mécanicien ; Joseph Odillon Dupuis, marchand ; Antoine Alexandre Trottier, caissier de banque ; Cléophas Beausoleil, avocat ; David H. Henderson, marchand de bois ; Hascal A. Hogel, surintendant ; Charles Hector Parent, comptable ; Alphonse Racine et compagnie, marchand ; Louis Henri Sénécal, marchand ; et William H. D. Young, dentiste ; tous de la cité et district de Montréal, Province de Québec, demanderont à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur de cette Province, en Conseil, l'octroi de Lettres Patentes sous le Grand Sceau, les incorporant, eux et telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie, conformément aux dispositions de l'acte concernant l'incorporation des compagnies à fonds social, 31 Vic., chap. 25, et de ses amendements.

1. Le nom collectif de la compagnie sera "Canada Iron Works Company Limited."

2. L'objet pour lequel l'incorporation est demandée, est de construire des locomotives et wagons de chemin de fer et de travailler le fer et fonte en général.

1. La compagnie fera des affaires à Hochelaga et à Montréal, et sa principale place d'affaires sera dans la municipalité d'Hochelaga.

2. Le capital de la compagnie sera de deux cent cinquante mille piastres (\$250,000) divisé en deux milles cinq cents (2500) actions de cent piastres chaque.

3. Les dits Augustin Robert, Jacques Grenier, Adolphe Davis, Joseph Odillon Dupuis, Antoine

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } **SIDORE LOUIS CLAIR**
No. 243. } **AND MARTIN HONAN**

both advocates, attorneys and solicitors, residing in the city of Three Rivers, where they practise their profession together in partnership under the style and firm of Clair & Honan, Plaintiffs ; against **JAMES SHORTIS**, of the said city of Three Rivers, Defendant.

1. A lot of land situate in the range north east of the river Batiscan, in the parish of Saint-Stanislas ; bounded in front by the river Batiscan, in rear by unconceded land, on the south west by Firmin Thiffeault, and on the north west side partly by Cyrille Lefebvre and partly by Firmin Thiffeault, which lot is known and designated on the official plan and in the book of reference to the registration cadastre of the county of Champlain, for the said parish of Saint-Stanislas, as number six hundred and ninety three (693).

2. A lot situate in the city of Three Rivers, on the north west side of River street, known and designated on the official plan and in the book of reference to the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number seven hundred and ten (710)—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold, number one, at the church door of the parish of Saint-Stanislas, on the SEVENTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon ; and lot number two, in the city of Three Rivers, at the office of the sheriff of the district of Three Rivers, in the court house, on the EIGHTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fourth day of April next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 8th February, 1882. 563
[First published, 11th February, 1882.]

Miscellaneous Notices.

Notice is hereby given that Augustin Robert, gentleman ; Jacques Grenier, merchant ; Olivier Robert, gentleman ; Adolphe Davis, mechanical superintendent ; Joseph Odillon Dupuis, merchant, Antoine Alexandre Trottier, bank cashier ; Cléophas Beausoleil, advocate ; David H. Henderson, lumber merchant, Hascal A. Hogel, superintendent ; Charles Hector Parent, accountant ; Alphonse Racine & Company, merchants, Louis Henri Sénécal, merchant ; and William H. D. Young, dentist ; all of the city and district of Montréal, Province of Québec, will apply to His Excellency the Lieutenant Governor of this Province, in Council, for Letters Patent under the Great Seal, incorporating them and such others persons as may become shareholders of the company, pursuant to the provisions of the Act respecting the incorporation of Joint Stock Companies, 31 Vic., Chap. 25, and its amendments.

1. The corporate name of the company will be the "Canada Iron Works Company, Limited."

2. The object for which the incorporation is sought, is the building of locomotives and rail cars and to carry on iron and foundry work generally.

1. The company will transact its business at Hochelaga and at Montréal, and its principal place of business will be in the municipality of Hochelaga.

2. The capital of the company will be two hundred and fifty thousand dollars (\$250,000) divided into two thousand five hundred (2500) shares of one hundred dollars each.

3. The said Augustin Robert, Jacques Grenier, Adolphe Davis, Joseph Odillon Dupuis, Antoine

Alexandre Trottier, Cleophas Beausoleil et David H. Henderson, tous résidant en Canada, et sujets de Sa Majesté, seront les premiers directeurs.

Montréal, 8 mars 1882.

947

Avis public est par le présent donné que de mande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, de la Province de Québec, par Messieurs Victor Hudon, négociant, Joseph Hudon, Charles Hébert et David P. Beattie, commerçants, Félix Boismenu, entrepreneur, tous de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, et Louis P. Chaloult, écuyer, avocat, du village de Kamouraska, dans le district de Kamouraska, et tous sujets de Sa Majesté, pour obtenir des lettres patentes sous le grand sceau, les constituant avec telles autres personnes qui se joindront à eux, en une compagnie à fonds social.

Le nom collectif de la compagnie sera "La Compagnie de Filature Sainte-Anne Hochelaga."

L'objet pour lequel l'incorporation de cette compagnie est demandée est la filature, le tissage, la fabrication et la vente des étoffes de toutes sortes, laines, coton, etc.

La principale place d'affaires de la Compagnie sera dans le village incorporé d'Hochelaga.

Le montant du fonds social sera de quatre cent mille piastres.

Le nombre d'actions sera de quatre mille, de cent piastres chacune.

Les personnes sus-nommées seront les premiers directeurs.

J. U. EMARD,
Avocat des requérants.

Montréal, 8 mars 1882.

973

ÉTAT des dépenses encourues par Isidore Fregeau, candidat à l'élection du 2 décembre 1881, pour le district électoral de Shefford.

Postage.....	\$ 1 80
Orateurs.....	25 25
Messagers.....	13 55
Télégrammes.....	5 51
Impressions.....	28 50
Dépenses personnelles du candidat.....	29 00

\$103 61

(Signé) J. A. JACQUES,
Agent.

Vraie copie,

JOS. LEFEBVRE,
Officier-rapporteur.

Waterloo, 31 janvier 1882.

959

Avis public est par le présent donné que les taux de péages ci-bas énumérés sont ceux que François Xavier Gendron et autres pétitionnaires pour l'obtention d'une loi leur donnant le droit de construire un pont sur la Rivière du Sud en la paroisse de Saint-François, district de Montmagny, ont l'intention de demander comme étant les taux de péage à être exigés et payables sur le dit pont :

Pour toute voiture à quatre roues trainée par deux chevaux.....	\$0 25
Pour toute voiture à quatre roues trainée par un cheval.....	0 15
Pour toute voiture à quatre roues trainée par deux bœufs.....	0 15
Pour toute voiture à deux roues, cariole, sleigh, traineau tirés par un cheval.....	0 08
Pour chaque cheval additionnel.....	0 05
Pour une personne à cheval.....	0 05
Pour chaque cheval.....	0 05
Pour chaque bœuf et bête à cornes.....	0 04
Pour chaque mouton ou cochon.....	0 02
Pour chaque personne à pied.....	0 02
Pour une faucheuse trainée par deux chevaux.....	0 15
Pour une faucheuse trainée par un cheval.....	0 03

967

Alexandre Trottier, Cleophas Beausoleil and David H. Henderson, all residing in Canada, and subject of Her Majesty, will be the first directors.

Montreal, 8th March, 1882.

945

Public notice is hereby given that application will be made to His Honor the Lieutenant Governor in Council of the province of Quebec, by Messrs. Victor Hudon, trader, Joseph Hudon, Charles Hébert and David P. Beattie, traders, Félix Boismenu, contractor, all of the city of Montreal, in the district of Montreal, and Louis P. Chaloult, esquire, advocate, of the village of Kamouraska, in the district of Kamouraska, and all subjects of Her Majesty, to obtain Letters Patent, under the Great Seal, constituting them, with such other persons as may be associated with them, a joint stock company.

The collective name of the company will be "La Compagnie de Filature Sainte-Anne, Hochelaga."

The object for which the incorporation of this company is sought is the spinning, weaving, fabrication and sale of stuffs of all sorts, wools, cotton, &c.

The principal place of business of the company will be in the incorporated village of Hochelaga.

The amount of stock will be four hundred thousand dollars.

The number of shares will be four thousand, of one hundred dollars each.

The persons above named will be the first directors.

J. U. EMARD,
Attorney for petitioners.

Montreal, 8th March, 1882.

974

STATEMENT of the expenses incurred by Isidore Fregeau, candidate at the election of the 2nd of December, 1881, for the electoral district of Shefford.

Postage.....	1 80
Speakers.....	25 25
Messengers.....	13 55
Telegrams.....	5 51
Printing.....	28 50
Personal expenses of the candidate.....	29 00

\$103 61

(Signed,) J. A. JACQUES,
Agent.

(True copy,)

JOS. LEFEBVRE,
Returning Officer.

Waterloo, 31st January, 1882.

959

Public notice is hereby given that the rates of tolls hereinafter set forth are those which François Xavier Gendron and others, petitioners for an act granting them the right to build a bridge over the River du Sud, in the parish of Saint François, district of Montmagny, intend to apply for, as being the rates of tolls to be levied and payable on the said bridge.

For every four-wheeled vehicle drawn by two horses.....	\$ 0 25
For every four-wheeled vehicle drawn by one horse.....	0 15
For every four-wheeled vehicle drawn by two oxen.....	0 15
For every two wheeled vehicle, cariole or sleigh drawn by one horse.....	0 08
For every additional horse.....	0 05
For every person on horseback.....	0 05
For every horse.....	0 05
For every ox or head of horned cattle.....	0 04
For every sheep or pig.....	0 02
For every foot passenger.....	0 02
For every mowing machine drawn by two horses.....	0 15
For every mowing machine drawn by one horse.....	0 03

968

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire de Joseph Quintin dit Dubois failli.

Lundi, le dix-septième jour d'avril prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa discharge en vertu des dits actes.

JOSEPH QUINTIN DIT DUBOIS,
 Montréal, 9 mars 1882. 977

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Dwyer, failli.
 Un bordereau de dividende a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-cinquième jour de mars courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

THOS. DARLING,
 Syn lic.
 99, Rue Drummond,
 Montréal, 8 mars 1882. 975

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 In the matter of Joseph Quintin dit Dubois, an Insolvent.

On Monday, the seventeenth day of April next, the undersigned will apply to said court for his discharge under said acts.

JOSEPH QUINTIN DIT DUBOIS,
 Montreal, 9th March, 1882. 978

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of John Dwyer, an Insolvent.
 A dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty fifth day of March instant, after which dividend will be paid.

THOS. DARLING,
 Assignee.
 99, Drummond street,
 Montreal, 8th March, 1882. 976